

**SEMINAIRE**  
***Migrations et Initiatives Economiques Nord/Sud***

*Paris – 26 et 27 janvier 2004*



**Programme Migrations et Initiatives Economiques – pS-Eau**

32, rue Le Peletier, 75009 Paris

Tel: 01.53.34.91.28

Fax: 01.53.34.91.21

Mail: [galliot@pseau.org](mailto:galliot@pseau.org)

Site internet : [www.pseau.org/pmie](http://www.pseau.org/pmie)

***EUROSITES Paris La Chapelle  
69 ter rue de la Chapelle  
75018 Paris  
Tel : 01 42 05 11 99  
Métro Porte de la Chapelle (ligne 12)***

***Ce séminaire est financé par  
le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement  
le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité***



**LES MEMBRES DU GROUPE D'APPUI A LA MICRO ENTREPRISE (GAME)**

**ADIE, AFRICUM VITAE, CCFD, 3CI, CEFODE, CSFA, FAFRAD, GISEE ,  
GRDR , IFAID AQUITAINE , IRFED EUROPE , MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT ,  
OMI , RENCONTRE**



## TABLE DES MATIERES

|   |    |
|---|----|
| PARTIE A : PRESENTATION.....  | 5  |
| OUVERTURE PAR L'AMBASSADEUR DELEGUE AU CODEVELOPPEMENT, M. CONNAN .....   | 6  |
| PRESENTATION DU PROGRAMME MIGRATIONS ET INITIATIVES ECONOMIQUES .....   | 8  |
| L'EXPERIENCE D'ACCOMPAGNEMENT EN FRANCE PAR UN REPRESENTANT DU GROUPE D'APPUI A LA MICRO ENTREPRISE (GAME)..... | 11 |
| CINQ OPERATEURS AFRICAINS PRESENTENT LEUR EXPERIENCE D'APPUI AUX PORTEURS DE PROJETS.....                       | 16 |
| M. BEKAYE AIDARA (AFIDRA-BAMAKO) :.....   | 17 |
| M. ALASSANE LO (CADRES SANS FRONTIERE AFRIQUE SENEGAL) :.....   | 19 |
| M. DALLE BIACK (CENTRE DE CREATION D'ENTREPRISE DE YAOUNDE) :.....  | 21 |
| M. ANDRE MAYENGO (CEDITA) :.....  | 23 |
| ECHANGES / DEBATS.....  | 24 |
| TEMOIGNAGES DE TROIS CREATRICES .....   | 28 |
| ECHANGES / DEBATS.....  | 32 |
| PARTIE B : COMPTE RENDU DES ATELIERS.....   | 37 |
| ATELIER 1 : PARTENARIAT ENTRE STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DU NORD ET DU SUD.....                                | 38 |
| ECHANGES / DEBATS .....   | 43 |
| ATELIER 2 : LE TRAVAIL EN RESEAU EN FRANCE .....  | 46 |
| ECHANGES / DEBATS .....   | 50 |
| ATELIER 3 : RENCONTRES ET ECHANGES AVEC DES MIGRANTS ENTREPRENEURS .....  | 53 |
| ECHANGES / DEBATS.....  | 59 |
| ORIENTATIONS DU PROGRAMME MIGRATIONS ET INITIATIVES ECONOMIQUES .....   | 61 |
| NOTE DE SYNTHESE.....   | 63 |
| ANNEXES.....  | 72 |
| ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES .....   | 73 |
| ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS.....  | 74 |
| ANNEXE 3 : PROGRAMME DU SEMINAIRE .....   | 82 |

## **PARTIE A : PRESENTATION**

**Ouverture par l'Ambassadeur délégué au  
Codéveloppement, M. CONNAN**

La fonction d'Ambassadeur délégué au codéveloppement a été créée au début de l'année 2003.

Il existait précédemment une MICOMI (Mission interministérielle au codéveloppement et aux migrations internationales). Créée en avril 1998, elle a été supprimée en août 2002.

Ce changement institutionnel correspondait à un changement d'orientation. Il s'agissait à la fois de mieux insérer le codéveloppement dans notre stratégie globale de coopération et de déconnecter la politique de codéveloppement (qui a trop souvent été assimilée aux aides au retour) de la question de la maîtrise de l'immigration clandestine.

Par codéveloppement, on entend désormais toute aide au développement, quelle qu'en soit la nature et quel que soit le secteur dans lequel elle intervient, qui implique des migrants vivant en France, quelles que soient les modalités de cette implication. Cela signifie en particulier que le codéveloppement ne concerne pas seulement les migrants qui souhaitent rentrer au pays pour y réaliser un projet de réinsertion, mais tout autant, et même bien davantage, ceux qui, durablement établis en France, souhaitent néanmoins faire bénéficier leur pays d'origine de leurs compétences et savoir-faire, ainsi que de leurs capacités d'investissement.

Le Conseil des ministres du 8 octobre 2003 a défini les grandes orientations de cette politique, qui sont au nombre de deux :

1) La promotion de l'investissement productif dans les pays d'origine, grâce à la mise en place de transferts de l'épargne des migrants sûrs, rapides et bon marché, ainsi que de mécanismes d'incitation. On peut en particulier songer à des partenariats avec des banques, auxquelles il serait proposé de mettre en place des fonds de garantie, en échange d'un accès facilité au crédit pour le financement d'activités économiques.

2) La mobilisation des compétences des migrants hautement qualifiés (universitaires, chercheurs, médecins, ingénieurs, cadres) en vue du développement de leur pays d'origine. On peut songer en particulier à des partenariats passés entre les institutions et organismes accueillant en France ces migrants hautement qualifiés et des institutions et organismes homologues du sud, ce partenariat étant concrètement mis en œuvre grâce à des missions régulières des migrants concernés.

Outre ces deux grandes priorités, le codéveloppement permet aussi d'agir dans deux autres domaines désormais bien connus :

- le cofinancement de projets de développement local portés par des associations de migrants,
- l'aide à la réinsertion des migrants désireux de rentrer au pays. Ceux-ci peuvent bénéficier d'une aide financière comprise entre 4 000 et 7 000 euros, selon la nature du projet (montant de l'apport personnel, nombre d'emplois créés, caractère innovant), mais aussi d'un accompagnement (aide au montage, puis au suivi -gestion, comptabilité- du projet) et d'une formation adaptée.

Telles sont les principales missions qui me sont confiées.

# **Présentation du Programme Migrations et Initiatives Economiques**

Déborah GALLIOT

Quelques mots sur l'association **pS-Eau** (Programme Solidarité Eau) : créée en 1984, elle participe à la mise en réseau des différents acteurs investis dans des projets liés à l'hydraulique, l'accès à l'eau potable, l'assainissement en Afrique.

Elle a développé en 1989 un programme « Bassin du fleuve Sénégal » afin de conseiller et d'orienter les associations de migrants qui veulent initier un projet hydraulique dans cette zone.

Le Programme Migrations et Initiatives Economiques, mis en œuvre depuis 2001, a pour objectif de faciliter la réalisation des projets économiques des migrants dans les pays d'origine, que ce soit dans le cadre d'un retour ou d'un investissement à distance, ou en France. Il est financé par le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (Direction de la Population et des Migrations) et le CCFD (Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement).

Afin de mettre en perspective le programme et sa genèse, il faut préciser qu'en 1996, l'association pS-Eau a été choisie par ces deux Ministères pour assurer le service d'appui et de réflexion du PDLM (Programme Développement local Migration). Il s'agissait d'animer une réflexion sur la question de la réinsertion économiques et de l'accompagnement en France avec les différents acteurs investis dans ce domaine (ONG, associations de migrants, pouvoirs publics).

Progressivement, s'est structuré un réseau d'opérateur d'appui animé par le pS-Eau : le **GAME** (Groupe d'Appui à la Micro Entreprise) .

Ce travail a mis en lumière l'importance de la préparation du projet en France, de l'appui méthodologique et technique, du suivi par un opérateur local au retour. Il a abouti en 1999 à la rédaction d'un guide pratique « Se réinstaller et entreprendre au pays ».

Le PMIE est né en 2001 des partenariats et de l'expertise développés depuis 1996. Il concerne plus globalement les projets initiés par les migrants que ce soit dans les pays d'origine ou en France, dans le cadre d'un retour ou non. Il concerne en particulier les migrants africains. Les projets sont très diversifiés : commerce, transport, agriculture/élevage, bâtiment...

Le programme s'articule autour de trois axes :

- La communication et l'information des migrants et des personnes-ressources sur les dispositifs d'appui et de financement des projets, l'orientation des migrants vers les opérateurs du réseau GAME suivant leurs besoins, leur domaine d'activité...
- L'animation du GAME qui est le cœur de cible du PMIE
- La mise en œuvre d'actions expérimentales afin de renforcer les dynamiques d'investissement. Ces actions ont été identifiées en complément des dispositifs existants.

Deux actions phares ont été expérimentées :

Les bourses d'étude de faisabilité

Elles permettent la réalisation d'étude dans les pays d'origine afin de recueillir les informations nécessaires sur le projet et de vérifier sa pertinence et sa viabilité. Elles sont d'un montant de 1220 euros. L'étude est réalisée avec un opérateur local spécialisé en création d'entreprise (association, bureau d'étude). 33 bourses ont été accordées depuis 2001 qui ont permis de réaliser des études dans 15 pays africains. Certains projets ont d'ores et déjà aboutis. Des migrants témoigneront de leur expérience lors de ce séminaire, dans le cadre de l'atelier 3.

L'action « Investissement à distance »

Cette action a cours au Sénégal et au Mali en partenariat avec le Crédit Mutuel au Sénégal et la BICIM, une filiale de la BNP Paribas, au Mali. Elle permet à un migrant qui vit et travaille en France et dispose d'une certaine épargne, de cautionner le crédit accordé par une banque locale à un partenaire ou un membre de sa famille qui veut créer une entreprise au pays. Cette action a été mise en place suite à différentes études. Elle permet à la fois l'accès au crédit, qui est généralement très difficile, et de bénéficier d'un accompagnement par un opérateur local lors de la première année d'activité.

La caution doit être de la moitié du montant du crédit. Un projet de commerce à Kayes a déjà bénéficié d'un crédit de 4 Millions de FCFA (6097 euros). Au Sénégal, un projet de bâtiment à Rufisque va prochainement bénéficier d'un crédit de 8 Millions de FCFA (12 196 euros).

Enfin, depuis 2001, nous avons participé à différents réseaux européens et développé des échanges avec des ONG, en particulier l'OCIV (Overlegcentrum Integratie van Vluchtelingen), une ONG belge basée à Bruxelles. Des représentants de l'OCIV sont présents à ce séminaire ainsi que leurs partenaires au Cameroun et en République Démocratique du Congo.

Voici, de façon synthétique, la présentation du PMIE. Il s'agit d'un programme qui arrive maintenant à maturité. Certaines actions ont été reprises dans le cadre du FSP (Fonds de Solidarité Prioritaire) Codéveloppement Mali début 2003 ce qui est signe de leur pertinence. D'autres pistes d'action sont envisagées pour 2004 dont nous aurons l'occasion de reparler durant ces deux jours.

**L'expérience d'accompagnement en France  
par un représentant du Groupe d'appui à la  
Micro Entreprise (GAME)**

Yaya KANE

Le GAME (Groupe d'Appui à la Micro Entreprise) est un réseau d'opérateurs spécialisés dans l'appui aux projets économiques des migrants africains. Ce réseau est issu d'un groupe de travail mis en place en 1998 qui a abouti à la réalisation d'un guide pratique intitulé « Se réinstaller et entreprendre au pays ». Il s'agissait de baliser le parcours d'un migrant qui veut monter sa petite entreprise, de préciser les outils et dispositifs à sa disposition ainsi que les partenaires existants, de façon à donner aux entrepreneurs migrants les moyens de construire leur projet en France ou dans leur pays d'origine.

Le travail autour du guide s'inscrivait dans le cadre du Programme Développement Local Migration (PDLM). A cette période, la réflexion du GAME portait sur les projets de réinsertion au Mali, au Sénégal et en Mauritanie. Fort de cette expérience, le GAME a ensuite élargi son champ d'investigation aux porteurs de projets originaires de tous pays d'Afrique.

La coopération entre les membres du GAME s'est bien déroulée, et a donné naissance à un réseau ouvert de partenaires, qui s'enrichit d'une part de l'expérience des migrants, mais également des liens privilégiés créés avec les acteurs du Sud et de diverses expériences européennes dans le domaine.

Les membres du GAME ont pour objectif d'échanger leurs expériences et leurs informations en matière d'accompagnement, en exploitant au mieux la complémentarité entre les différents opérateurs. La spécificité et les partenariats de chacun des membres permettent de répondre à la grande diversité des situations des migrants.

Un objectif primordial de ce réseau est également de constituer une force de propositions, notamment auprès des pouvoirs publics, dont certaines institutions sont d'ores et déjà des interlocuteurs privilégiés (Office des Migrations Internationale, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Emploi/DPM...). Cette volonté de rechercher et de proposer de nouvelles pratiques d'accompagnement s'accompagne d'une ouverture à l'expérience de pays européens tels que la Belgique et le Portugal.

Le GAME se compose de 14 structures, réparties dans 5 régions françaises :

- Rencontre (Dunkerque)
- 3CI, Association pour le Conseil à la Création d'entreprises et la Coopération Internationale (Paris)
- ADIE, Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Paris)
- Africum vitae (Marseille)
- CCFD, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (Paris)
- CEFODE, Coopération et Formation au Développement (Strasbourg)
- CSFA, Cadre Sans Frontière Afrique International (Paris)
- FAFRAD, Fédération des Associations Franco-Africaines de Développement (région parisienne)
- GISEE, Groupement d'Intérêt Solidaire Economique et d'Echanges Equitables (Paris)
- GRDR, Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (région parisienne)
- IFAID, Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement (Bordeaux)
- IRFED Europe, Institut International de Recherche et de Formation Education Culture et Développement (Paris)
- M/D, Migrations et Développement (Marseille)
- OMI, Office des migrations Internationales (Paris)

**L'animateur (Daniel NEU, GRET)** : *Afin de faciliter les échanges informels lors du séminaire, les représentants des différentes structures du GAME peuvent se présenter succinctement.*

**Mr. KOUMARIANOS Patrick, association 3CI** :

Nous intervenons dans l'aide à la création d'entreprise et micro-entreprise, au niveau français. Nous aidons les porteurs de projets à trouver les informations dont ils ont besoin auprès du CFCE (Comité Français pour le Commerce Extérieur) par exemple, des postes d'expansion économique...

**Mme BENTALEB Nadia, Migrations et Développement** :

Migrations et Développement est une association qui travaille auprès de migrants d'origine marocaine essentiellement, et qui œuvrent au développement de leur village d'origine. Cette association existe depuis 1986, a son siège à Marseille et accompagne des projets d'investissements productifs, d'éducation, de formation et de sensibilisation aux droits.

**Mme HOTOT Bénédicte, association Rencontre** :

Je suis responsable du département Appui aux Projets dans le cadre du dispositif "Cré'action". Je suis accompagnée d'un porteur de projet et d'une collaboratrice de la Maison de l'Initiative qui travaille sur le recrutement des porteurs de projets. Nous travaillons essentiellement avec des migrants d'origine marocaine et sénégalaise. Nous sommes spécialisés dans la création en France.

**Mr SABALY Boubacar, Cadre Sans Frontière Afrique / Alfa Dév'** :

Cadre sans Frontière Afrique forme depuis 12 ans des porteurs de projets en France, et les accompagnons en Afrique. Nous sommes basés en France dans quatre régions : Marseille, Paris, Lyon et Toulouse. L'association va se décliner cette année en une structure nouvelle, Alfa Dév', qui va développer son volet entreprise via un cabinet de conseil.

**Mr. MALASSIGNE Benoît, G.R.D.R.** :

Je conduis un programme d'appui aux porteurs de projets économiques au GRDR. Nous proposons un service d'accueil et d'accompagnement individuel. Nous les aidons à cadrer leurs idées et leur proposons également diverses formations, discontinues, en cours du soir ou des formations professionnelles continues de trois mois, spécialisées dans le domaine agricole.

**Mme MACQUET Nathalie, Africum Vitae** :

Notre association est basée à Marseille et existe depuis 5 ans. Nous appuyons, accompagnons et formons des porteurs de projets désirant créer en Afrique.

**Mr LISSAYOU Fabrice, IFAID Aquitaine** :

Nous orientons les migrants, essentiellement sénégalais, qui veulent mettre en place un projet.

**Mr. DIABATE Hamadi, FAFRAD** :

Nous accompagnons les migrants individuellement ainsi que leurs associations. Nous formons en particulier à l'animation et la gestion associative.

**Mr. WILLOT Benoit, IRFED :**

L'IRFED est un centre de documentation sur l'éducation et le développement des pays du Sud. Depuis plus de 10 ans a été développé un programme spécifique pour les femmes migrantes, qui propose un service de conseil et des stages de formation. Depuis 3 ans, un programme de création en lien avec le pays d'origine a été lancé. Il faut souligner que des femmes de diverses nationalités travaillent avec nous, africaines mais également des autres continents.

**Mme ADGEODA Anita, GISEE :**

Nous appuyons les migrants individuellement et au niveau associatif, tant sur des problématiques d'insertion et de reconversion socioprofessionnelle, que de création d'entreprise en France, en Europe et dans les pays d'origine.

**L'animateur** : *De la même manière, les personnes représentant les pouvoirs publics peuvent se présenter.*

**Mme METAYER Colette, Ministère des Affaires Etrangères :**

Je suis l'adjointe à Mr Connan, Ambassadeur délégué au Codéveloppement.

**Mme MARTIN Nicole, Ministère des Affaires Sociales :**

Je représente la Direction de la Population et des Migrations (DPM) du Ministère des Affaires Sociales. Je suis la correspondante pour le Codéveloppement auprès du Ministère.

**Mme BREEZE Martha, Office des Migrations Internationales :**

L'Office est un établissement public qui dépend du Ministère des Affaires Sociales et met en œuvre les politiques gouvernementales en matière d'intégration et d'immigration. Dans ce cadre, l'Office accompagne le retour de ressortissants étrangers souhaitant retourner dans leur pays d'origine. En Moldavie, en Roumanie, en Mauritanie, au Sénégal et au Mali, l'OMI accompagne également la réinsertion sociale et économique des migrants, par le biais de l'aide financière au démarrage de projets d'activités.

**Mme LUCAS Virginie, Ministère des Affaires Etrangères / MCNG :**

J'ai en charge le cofinancement des ONG qui travaillent en Afrique de l'Ouest, et donc certains programmes concernant les migrants, et je suis également correspondante codéveloppement pour la Direction de la Coopération Internationale.

**Mr. CRUZE Guillaume, Agence Française de Développement :**

L'AFD a lancé des programmes concrets sur les problématiques qui nous concernent. Une étude vient entre autres d'être menée par le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale), en collaboration avec le GRET (Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques) et le FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations), grâce à laquelle nous souhaitons avoir une meilleure connaissance des désirs et attentes des investisseurs migrants dans leur pays d'origine. Cette étude a porté sur le Mali, les Comores, le Maroc, le Sénégal et, fait plus

original, sur le Vietnam. Un projet d'étude, lancé à l'origine par la MICOMI, et repris par l'AFD, porte sur l'appui à la création de PME et de gîtes ruraux au Maroc.

Mr. KABA Olivier, Ministère des Affaires Etrangères :

Je suis en charge de la cellule technique du FSP (Fonds de Solidarité Prioritaire) Codéveloppement Mali à Bamako, basée au Ministère de l'économie et des Finances.

Mr. CRESSAN Gilles, Programme Solidarité Eau :

J'assure l'animation de la cellule relais en France du FSP Codéveloppement Mali.

**Cinq opérateurs africains présentent leur  
expérience d'appui aux porteurs de projets**

Békaye AÏDARA, AFIDRA (Mali)  
Moussa SIDIBE, CIDS (Mali)  
Alassane LO, CSFA (Sénégal)  
Dalle BLACK, CCEY-CA (Cameroun)  
André MAYENGO, CEDITA (RDC)

M. Békaye AIDARA (AFIDRA-Bamako) :

L'Association pour la Formation, l'Insertion et le Développement Rural en Afrique (AFIDRA) a, depuis sa création en 1993 jusqu'en 2003, accompagné environ 600 projets de réinsertion. A l'origine implantée en France et en Afrique, son objectif était d'accompagner des projets d'insertion en France, et de réinsertion au Mali et au Sénégal. La structure est, grâce à cette expérience, très opérationnelle au Mali. Le décès de la personne en charge de l'AFIDRA au Sénégal a fait que les activités de cette antenne sont suspendues.

Avant 1997, l'aide à la réinsertion des migrants intervenaient par le biais des CDI (Crédits Déconcentrés d'Intervention), fonds d'Ambassade, qui versaient l'aide directement sur le compte des porteurs de projets. Cette démarche ayant montré ses limites, à partir de 1997, des opérateurs ont été engagés pour accompagner et financer les projets. L'outil financier alors mobilisé était un FAC (Fonds d'Aide et de Coopération).

En 1997, 165 migrants sont rentrés au Mali, en 1998, 155. Ensuite, le FAC s'est avéré un outil financier mal adapté. Il y a eu une rupture des financements. L'OMI a pris la relève pour continuer à financer la réinsertion. 49 migrants sont rentrés en 1999, 35 en 2000, 36 en 2001 et 48 en 2002.

Grâce à l'intervention du FSP Codéveloppement Mali, le nombre de projets appuyés a augmenté. Le FSP a en effet permis l'accompagnement de 92 projets en 2003. Il faut dire que l'intervention du Ministre de l'intérieur, M. SARKOSY, concernant les 7000 euros d'aide à la réinsertion a entraîné une confusion et rendu la tâche difficile. Les gens pensaient que c'était un chèque de 7000 euros mais pas pour un projet de réinsertion.

Au total, ce sont ainsi 578 projets qui ont été accompagnés et financés effectivement dans le cadre de la réinsertion au Mali, et ce dans des domaines d'activité divers. D'autre part, il faut souligner un problème important : l'appui financier apporté aux promoteurs migrants ne concerne que le démarrage du projet, et aucune structure d'accompagnement ni d'appui financier n'est consacrée au développement de l'entreprise. Cet aspect constitue un obstacle fréquent aux entrepreneurs migrants dont l'entreprise fonctionne bien, et qui envisagent de développer leur activité. Mme COULIBALY qui est présente est confrontée à cette situation. Son atelier de couture marche très bien mais elle n'a pas de fonds pour développer son activité.

M. Moussa SIDIBE (CIDS) :

Le CIDS (Collectif Ingénieurs Développement Sahel) est l'organisation homologue de l'AFIDRA en ce qui concerne la réinsertion mais elle est spécifique à la région de Kayes. Le CIDS a été créé en 1995 pour travailler sur les problématiques liées à la migration à Kayes. Il a été l'opérateur local du PDLM en première région et est maintenant celui du FSP Codéveloppement Mali pour le volet d'appui aux projets de réinsertion.

Le CIDS est aussi présent dans le reste du Mali et au Sénégal où il travaille sur d'autres thématiques concernant le développement (ingénierie, formation, appui à la gestion des entreprises, aux Conseils de Concertation Communales, maîtrise d'œuvre pour des projets de désenclavement ou d'aménagement, évaluation...).

Le CIDS est composé d'une équipe de 25 personnes dont 5 travaillent spécifiquement sur des projets de réinsertion.

En région de Kayes, depuis 1996, 250 projets individuels ont été suivis par le CIDS. La spécificité de la région de Kayes réside dans le fait que les projets concernent souvent le domaine rural (agriculture, élevage, artisanat...).

Malgré cette spécificité géographique, il est important de souligner que les réalités sont les mêmes qu'à Bamako. Une des principales difficultés soulevées ici est le suivi du projet appuyé après son installation. Le dispositif du PDLM ne prévoit qu'un suivi de douze mois, or cela n'est parfois pas suffisant. Même si le projet se porte bien au bout de cette période et que l'entrepreneur arrive à se débrouiller, il peut avoir besoin de conseils et de financements pour permettre à son entreprise de se développer. Or, il n'existe pas de ligne de crédit. Le système bancaire actuel est rigide et les entrepreneurs n'ont souvent pas accès à des crédits ou alors, à des taux très élevés.

Des efforts sont fait avec le FSP Codéveloppement Mali mais on ne sait pas si la ligne budgétaire va continuer. Pour les migrants, il est dur de comprendre pourquoi certaines personnes peuvent bénéficier des 7000€ pour des projets innovants alors que d'autres ne bénéficient que de la moitié.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> M. CONNAN : « La question des 7000€ du FSP doit être éclaircie. A l'origine, l'OMI ne subventionnait les projets qu'à hauteur de 4000€. Or cela ne semblait pas suffisant pour certains projets. Lors de la préparation du FSP Codéveloppement Mali, la demande d'augmenter ces subventions a été faite. L'OMI ne pouvant subvenir à cette augmentation, il a été décidé que le FSP, c'est à dire le Ministère des Affaires Etrangères, prendrait en charge 3000€ en plus. Il se trouve qu'actuellement, un nombre plus important que prévu de projets peuvent prétendre à cette somme. La difficulté réside donc dans le succès de l'opération. Les crédits sont maintenant épuisés. Il reste à trouver de nouveaux financements qui ne pourront pas être pris sur le FSP car le budget est fixé pour trois ans. La caractéristique des FSP est en effet d'échapper à l'annualité budgétaire. D'autre part, on parle ici de montant maximum, tout les projets ne bénéficient pas de ce « bonus » de subvention et, si c'est le cas, pas systématiquement à hauteur de 3000€. Les 7000€ correspondent à un plafond. »

M. Alassane LO (Cadres Sans Frontière Afrique Sénégal) :

CSFA est actuellement l'opérateur du PDLM au Sénégal. Cadres Sans Frontière Afrique International a été créé par un migrant sénégalais en France dans le but de valoriser les savoirs-faire acquis par les migrants dans les pays d'accueil pour monter des projets dans les pays d'origine ou en lien avec l'Afrique et pour stimuler la coopération privée Europe-afrique en facilitant l'implantation de PME au Sud.

Devant le problème d'encadrement qui existe en Afrique, une structure relais a été mise en place : Cadres Sans Frontière Afrique Sénégal. C'est une association sénégalaise.

Les activités de CSFA sont essentiellement l'accueil, l'orientation, la formation, les études de faisabilité, l'encadrement et le suivi des porteurs de projets mais aussi la diffusion d'informations et l'appui aux organismes et aux institutions dans la mise en œuvre des projets de développement.

CSFA participe à trois programmes spécifiques :

- Le Programme Développement Local Migration :

Le PDLM concerne les porteurs de projets rentrant volontairement de France après un séjour de deux ans au minimum mais aussi les personnes bénéficiaires de l'Aide Publique à la Réinsertion, les personnes Invitées à Quitter la France ou ayant fait l'objet d'un Rapatriement Humanitaire.

Le dispositif consiste en un appui au montage de projet économique, à une aide financière au démarrage de 4000€ et à un suivi de gestion pendant un an après la mise en place du projet.

Une fois de retour au pays - car c'est au pays que le migrant bénéficie de l'aide -, le porteur de projet est reçu par l'OMI avec qui il élabore une fiche de projet qui est ensuite transmise à CSFA. CSFA évalue le projet. Deux fois sur trois, il est redéfini car le pré-projet ne correspond pas à la réalité du terrain. Nous faisons part au migrant des difficultés qu'il peut rencontrer lors de la réalisation du projet.

La seconde phase, c'est la recherche d'informations. Le migrant est mis à contribution. Il va ainsi se rendre compte des réalités du pays. Une étude est ensuite réalisée avec un chargé de mission. Le dossier retourne à l'OMI, puis le comité de pilotage qui regroupe 4 opérateurs, le SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) et le délégué de l'OMI, se rassemble et accepte ou ajourne le projet.

Concernant le suivi après cette étape, une convention est signée entre l'OMI, CSFA et le migrant. Les fonds ne sont pas directement remis au porteur de projet mais à CSFA qui se charge du paiement des équipements, du stock... CSFA suit le projet pendant un an. Suivant la localité, un chargé de mission va voir le promoteur tous les mois ou tous les deux mois.

Dans le cas des projets ajournés par le comité de pilotage, nous recherchons d'autres idées de projets.

- Le Programme Migrations et Initiatives Economiques :

Dans le cadre de l'action « Investissements à Distance », CSFA a signé une convention avec le pS-Eau et le Crédit Mutuel du Sénégal. CSFA assure l'accueil du promoteur local, réalise une enquête

sur lui et une étude de faisabilité du projet. Le promoteur subit aussi une évaluation de la part de l'institution financière. Si l'entrepreneur reçoit un crédit, CSFA réalise le suivi et s'assure du correct remboursement de l'emprunt.

- Entreprendre avec l'Afrique :

Il s'agit d'un programme initié par Cadres Sans Frontières Afrique International. Nous fournissons des informations, une orientation, voire un accompagnement et un suivi à toute personne désireuse d'entreprendre au Sénégal. Un fond de documentation est mis à la disposition des porteurs de projets à Dakar.

M. Dalle BLACK (Centre de Création d'Entreprise de Yaoundé) :

Le CCEY est une pépinière d'entreprise créée en 1989. Actuellement, le centre est opérateur du programme belge «Entreprendre au Cameroun» mis en place par l'OCIV. Il s'agit d'un programme de promotion et d'accompagnement des initiatives de migrants camerounais en Belgique dans le but de faciliter le retour et la réinsertion économique.

- Répartition des rôles :

L'OCIV assure la maîtrise d'œuvre. Il se charge des définitions stratégiques car il connaît les besoins en fonction des politiques belges et de l'encadrement souhaité par les ressortissants camerounais. Il définit les critères d'identification et de sélection des projets.

Le CCEY est en charge sur le terrain du volet opérationnel.

- Financements :

Un contrat a été signé en 2000 entre les l'OCIV et le CCEY. Le CCEY a souligné qu'il faudrait un fonds de soutien pour pérenniser les activités des promoteurs. Le CCEY a proposé un système de recouvrement des fonds alloués aux entreprises viables. Les fonds rotatifs ainsi créés sont réinjectés dans d'autres projets. La mise en place de ce système a été difficile au départ mais les acteurs se sont ensuite bien entendus.

Deux systèmes de financement cohabitent donc : les fonds octroyés par l'OCIV au Nord et les fonds rotatifs. Ceux-ci permettent un financement compris entre 190€ et 12 000€ par projet. Concernant les crédits, les taux sont fixés à 5% hors taxes. La durée des prêts est au minimum de 12 mois pour les fonds rotatifs et de 36 mois pour les financements à moyen terme.

Les promoteurs ont tendance à croire que ces financements sont des subventions. Ce système de crédit provoque un « stress positif » chez l'entrepreneur qui le pousse à donner le meilleur de lui-même et rechercher la rentabilité de son entreprise. Nous prenons des précautions : l'OCIV achète le matériel au nom du CCEY. Ainsi, le CCEY peut exercer une certaine pression sur le promoteur.

- L'accompagnement :

Une étude portant sur le migrant et son projet est réalisée en Belgique de manière à tester ses qualités d'entrepreneur et celles de son projet. Les contacts sont identifiés en Belgique et au Cameroun et une étude de faisabilité est faite par CCEY avant le retour du migrant.

Au Cameroun, une rencontre entre le CCEY et l'entrepreneur est organisée une fois par semaine, pendant une heure, s'il se trouve à Yaoundé ou une fois par mois, pendant 2 à 4 heures, s'il se trouve dans le reste du pays. Ces rencontres permettent de faire le point sur les difficultés, la gestion et la planification du projet.

La communication est soutenue entre le Cameroun et la Belgique.

- Résultats :

Aujourd'hui, 11 projets ont été suivis : 6 sont opérationnels, 3 sont en cours d'implantation et 2 ont fait faillite. 4 entrepreneurs sont des femmes. Les projets concernent divers domaines : bureautique,

esthétique, alimentation, transport de marchandises, imprimerie, vente de pièces usagées, cordonnerie et agriculture.

39 emplois ont été créés. Le coût total des investissements a été de 216 000€, soit 5 538 € par emploi. Les fonds investis par l'OCIV s'élèvent à 44 000€, soit une contribution de 1 128€ par emploi.

Le niveau de recouvrement des dettes est de 41%, ce qui paraît faible mais est compréhensible car la majorité des projets sont en cours d'implantation et ont encore besoin d'ajustements.

M. André MAYENGO (CEDITA) :

Le Centre d'Encadrement pour le Développement, l'Information et l'Initiative sur les technologies appropriées (CEDITA) est une ONG de droit Congolais, créée en 1989 à Kinshasa. Sa vocation, entre 1989 et 1997, a été l'accompagnement des artisans. La situation politique et la précarité en matière d'emploi poussant de nombreux congolais à s'expatrier en Europe, le CEDITA a ensuite mené une réflexion sur l'accompagnement des promoteurs migrants désireux de se réinstaller au pays.

Dans le cadre d'un stage en Belgique, j'ai travaillé sur le thème du retour au pays, et j'ai pu nouer des contacts avec le CIRE (Coordination des Initiatives pour les Réfugiés et Etrangers), une association belge. Nous avons interpellé le gouvernement belge sur la nécessité de mettre en place un dispositif d'appui financier aux porteurs de projets de réinsertion.

Ayant obtenu un accord de principe des autorités congolaises, un dispositif a démarré en 1999 et permis d'accompagner le retour de quelques migrants. Le CIRE nous a ensuite introduit auprès de l'OCIV. Du fait de son expérience de terrain conséquente, le CEDITA a été pressenti en 2000 pour appuyer les projets des migrants.

Avec le CIRE, de 1999 à 2001, 10 études ont été réalisées dont 7 candidats sont retournés. Avec l'OCIV, entre 2000 et 2004, 200 études ont été menées.

32 entreprises sont opérationnelles à ce jour et 180 emplois environ ont été créés grâce aux activités des migrants.

Le dispositif prévoit également l'appui de promoteurs locaux qui reçoivent une aide financière des migrants, afin de valoriser cet apport au mieux et inciter à investir dans des activités productives.

L'accompagnement des promoteurs passe par une étape essentielle d'information afin de leur faire prendre conscience des réalités du terrain qui sont très changeantes. Ce n'est pas évident de canaliser leurs ambitions. Un rôle important auprès des famille est d'essayer de limiter la pression qu'elles exercent sur les migrants de retour et de susciter leur soutien pour accomplir le projet. Ainsi, c'est un vrai travail de sensibilisation qui est mené, dès l'arrivée du migrant au pays, de manière à faire comprendre à la famille que l'argent confié au migrant met en jeu d'autres acteurs, envers lesquels il a des devoirs, et qu'il ne peut donc en disposer selon son bon vouloir (ou celui de sa famille).

Lors de la signature de la convention tripartite entre le promoteur, le CEDITA et l'OCIV, nous faisons en sorte qu'un des membres de la famille soit présent et témoin de ce « contrat ». Une convention bipartite est également signée entre les deux opérateurs : CEDITA et OCIV. Enfin, nous essayons de faire en sorte que l'activité démarre vite, pour éviter que l'épargne du migrant ne s'épuise avant même le démarrage du projet.

Le CEDITA a réalisé un document capitalisant 4 ans d'expérience : le Guide pratique pour entreprendre à Kinshasa (sur 7 secteurs d'activités), devenu un outil de référence. Il arrive même que certains se renseignent sur place pour préparer le retour d'un proche.

Aujourd'hui, le programme manque d'appui financier pour assurer la continuité du travail et répondre aux demandes croissantes.

Le CEDITA ne bénéficie pas de financement en dehors de ce programme.

## **ECHANGES / DEBATS**

⇒ Qu'est-il advenu des personnes suivies ? Des statistiques sont-elles disponibles ? Parmi les personnes dont les projets ont échoué, combien ont bénéficié d'une préparation en France ?

M. Békaye AIDARA (AFIDRA) :

Au Mali, on peut dire qu'au terme de la première année, il y a entre 70 et 80% des promoteurs qui poursuivent leur activité. Les porteurs de projets ne sont pas abandonnés à eux même, le suivi est inscrit dans le cadre du contrat qui nous lie à l'OMI. De plus, les Maliens font partie d'une grande famille, le suivi ne s'arrête jamais. On leur amène des clients... Les porteurs de projets reviennent régulièrement voir les organismes de suivi, même après la période d'un an fixée dans les programmes d'accompagnement.

Concernant les types de projets suivis, les petites entreprises de commerce ou de transport sont majoritaires, celles-ci ne requérant pas un niveau de qualification élevé. Il faut rappeler qu'en général, les porteurs de projets étaient des sans papiers dans le pays d'accueil avec un faible niveau de formation.

Beaucoup de personnes de retour désirent se lancer dans des projets de maraîchage, or les marchés sont saturés dans la région de Bamako. Ils sont donc contraints d'abandonner. Le problème peut aussi venir du fait que les porteurs de projets se retrouvent sans transition d'une position de salarié à une position d'entrepreneur.

Le travail de suivi est énorme. Cela représente un volume de 500 projets accompagnés depuis le début et plus de 1000 emplois créés.

M. Moussa SIDIBE (CIDS) :

D'après le contrat liant l'opérateur et l'OMI, une évaluation est effectuée après les 12 mois de suivi. Au bout des 12 mois, le taux d'échec à Kayes est de 30%, pour diverses raisons. Le taux de réussite est donc de 70%. On peut toutefois s'interroger sur le pourcentage au bout de 24 mois.

Pendant la période de suivi, deux visites par mois sont rendues à l'entrepreneur, les trois premiers mois, puis une fois par mois, les neuf derniers mois. Au bout d'un an, il arrive que le promoteur se déplace pour demander conseil à l'opérateur. Le CIDS met aussi les promoteurs en contact de manière à créer un réseau d'entraide et d'échanges.

**L'animateur** : *Comment mesurer la réussite ou l'échec d'un projet ? Doit-on les évaluer au bout d'un an, de cinq ans ?*

M. André MAYENGO (CEDITA) :

Il y a plusieurs cas de figure pour les études de faisabilité. Tout dépend s'il s'agit de domaines que l'on connaît bien (par exemple, la porcherie) ou non. On peut donner des éléments à l'OCIV alors que le migrant est encore en Belgique. On sait que certains projets sont voués à l'échec. On fait alors de la « démotivation positive ». Si le projet porte sur un domaine pour nous avons une faible expérience, une étude de marché et une étude technique sont réalisées. OCIV peut alors fournir des informations fiables au promoteur et ainsi reformuler le projet en connaissance de cause. CEDITA propose aussi, chaque semaine, une liste des secteurs porteurs aux personnes souhaitant créer une entreprise.

⇒ Quelle part occupe le suivi des projets des migrants dans l'ensemble de vos activités ?

M. Alassane LO (CSFA) :

Au départ, CSFA se consacrait complètement à l'appui au migrant. Mais, au Sénégal, beaucoup de jeunes désirent émigrer. La formation à l'initiative économique est une manière de fixer la jeunesse sur place. Aujourd'hui, 50% des activités sont destinées aux migrant et 50% aux promoteurs locaux.

Je voudrais ajouter, concernant la préparation en France, que certains reviennent par le biais du Rapatriement Humanitaire. Ce sont des personnes en situation de détresse. Elles sont contraintes de rentrer et n'ont pas vocation à entreprendre.

M. Dalle BIACK (CCEY) :

L'accompagnement des migrants représente moins de 5% des activités du CCEY.

M. André MAYENGO (CEDITA) :

En 1998 et 1999, CEDITA était uniquement axé sur l'appui aux migrants. Puis des formations ont été mises en place sur le Fonds de Garantie de Solidarité destiné aux promoteurs congolais. Ces formations à la création d'entreprise, dispensées dans des instituts et des universités, avaient aussi pour but d'éviter l'émigration. Les jeunes sont attirés par l'image de l'Europe que leur proposent la télévision et les journaux. Il est nécessaire de montrer la réalité de l'immigration. Le contact avec les familles est aussi important pour leur expliquer ce que cela représente. Les migrants doivent participer à cet effort de communication.

M. Békaye AIDARA (AFIDRA-Bamako) :

Nous sommes à 100% sur la réinsertion. Nous n'avons pas d'autres activités.

⇒ Quelles étapes doit franchir l'entrepreneur pour mener à bien son projet ?

M. Moussa SIDIBE (CIDS) :

Dans le cadre du FSP Codéveloppement Mali, la première étape est de contacter l'OMI à Paris, une première discussion a alors lieu, puis le porteur de projet est dirigé vers la cellule relais du FSP à Paris (l'association pS-Eau).

Une fois le projet défini et de retour au pays, le porteur de projet doit se présenter à la délégation de l'OMI et à la cellule technique du FSP à Bamako. Le projet est ensuite discuté et une réflexion a lieu avec l'opérateur local.

Le porteur peut ensuite rentrer chez lui, revoir sa famille et se rendre compte des réalités du terrain. L'opérateur envoie un chargé d'étude sur place. Le migrant présente ensuite son projet au comité de pilotage (OMI, cellule technique du FSP, ANPE et autres structures) qui donne sa décision sur le soutien du projet. L'opérateur est également présent pour apporter des précisions.

Si l'individu de retour se présente rapidement à l'OMI, il faut compter un à deux mois entre la date d'arrivée au pays et la réception de la première tranche de financement.

⇒ Comment le suivi est-il assuré si un entrepreneur désire implanter son projet loin des centres urbains où se trouvent les opérateurs ?

M. Moussa SIDIBE (CIDS) :

Au Mali, l'opérateur n'est pas le même à Kayes (CIDS) et à Bamako (AFIDRA). En région de Kayes, l'entrepreneur peut parfois implanter son projet à plus de 200 km de la ville. Dans la zone de Yélimané par exemple, le suivi du projet est délégué à une ONG locale, l'ADR. D'autre part, le CIDS possède des moyens de transport adéquats, même si parfois, pendant les mois de juillet à septembre, certaines routes sont impraticables.

M. Békaye AIDARA (AFIDRA) :

Le projet le plus éloigné que nous avons suivi se trouve à Djenné, à 600 km de Bamako. Une personne de l'AFIDRA se déplaçait jusque là-bas. Il faut souligner que de nombreuses personnes, même originaires de la région de Kayes, s'installent près de Bamako pour échapper aux pressions familiales.

M. Alassane LO (CSFA) :

Le nombre de retour au Sénégal est moins important qu'au Mali. En 4 ans, 65 projets ont été suivis. D'autre part, la personne ressource de l'AFIDRA au Sénégal, Médoune Gaye, est morte récemment. Le PDLM au Sénégal a donc souffert de cet accident.

Une dizaine de dossiers sont en attente depuis un an. Dans le cadre du programme Entreprendre en Afrique de CSFA, le promoteur n'est pas forcément un émigré. Ce peut être un français.

**L'animateur** : *Il faut préciser que le différentiel de retours entre le Mali et le Sénégal est plus ancien. On n'a jamais vraiment pu l'expliquer.*

## **Témoignages de trois créatrices**

Sophie CODO, commerce optique en Côte-d'Ivoire

Marie-Madeleine GUEYE, aviculture au Sénégal

Lala COULIBALY, atelier de couture au Mali

Trois femmes africaines sont venues partager leur expérience de création d'entreprise dans leur pays d'origine. Chacune a présenté son parcours, l'avancement et l'état actuel de son projet, et a commenté les divers obstacles survenus lors de sa mise en place.

**Mme Sophie CODO, projet de commerce optique à Abidjan (Côte-d'Ivoire) :**

Je m'appelle Sophie CODO. Je suis mère de trois enfants et je suis installée en France depuis 17 ans. J'ai fait mes études à Boré dans le Jura. Je suis opticienne de formation et j'ai exercé mon métier au sein de diverses entreprises (Afflelou, la Générale d'Optique...).

A la fin de ma formation à Boré, en 1992, les magasins d'optique en Côte d'Ivoire étaient très rares, au nombre de 4 exactement. L'idée d'ouvrir un magasin d'optique à Abidjan a donc mûri durant mes années d'expérience professionnelle en France. Durant l'un de mes voyages en Côte d'Ivoire, je me suis rendue compte que le marché de l'optique était très porteur et s'était considérablement développé à Abidjan. La ville compte actuellement 32 magasins. Cette nouvelle donne, ainsi que ma situation de mère de famille, ont fait que j'ai longuement hésité avant de me lancer.

J'ai cependant, non sans mal, trouvé l'opportunité de faire une formation à l'IRFED. Aux côtés de 12 autres femmes d'origine et de profils divers, j'ai appris à élaborer un business plan, à acquérir des connaissances en gestion, comptabilité et management, et j'ai pu évaluer les obstacles survenant dans le parcours d'un entrepreneur. Ce stage d'une durée de deux mois, très formateur, m'a permis d'aboutir aujourd'hui à la phase finale de la mise en place de mon entreprise. En outre, l'IRFED m'a orientée vers le PMIE, grâce auquel j'ai bénéficié d'une bourse de 1220 euros pour mener l'étude préalable sur le terrain.

Mon projet final consiste à mettre en place un commerce grossiste de montures à Abidjan, permettant aux opticiens déjà installés d'avoir un fournisseur à proximité, de pouvoir choisir leurs commandes plus facilement et d'économiser les frais et délais d'importation.

Il faut insister sur les obstacles liés à la création d'entreprise en Afrique, et sur les difficultés liées aux pratiques informelles et au manque d'informations précises. Tout d'abord, la guerre survenue en Côte d'Ivoire a mis en suspens toutes mes démarches pendant 8 mois. J'ai rencontré également des difficultés concernant le montant des taxes douanières<sup>2</sup>, l'aspect aléatoire des frais en tous genres et des délais pour obtenir des pièces administratives, mais aussi le problème d'accès au crédit et des taux d'intérêt élevés.

Cependant, mon voyage préliminaire sur place m'a permis de planifier et de fixer certaines dépenses, et l'ouverture de mon commerce devrait avoir lieu très prochainement.

---

<sup>2</sup> Pour se tenir informé des tarifs douaniers, il existe un site internet : [www.IZF.net](http://www.IZF.net)

**Mme Marie-Madeleine GUEYE, projet d'aviculture à Dakar ( Sénégal ) :**

Je suis rentrée au Sénégal depuis 1999. Je désirais, en partant, mettre en place une entreprise d'insertion pour faire profiter de mon expérience d'éducatrice en France. Cependant, ce premier projet a avorté, faute de financement.

En travaillant avec le GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural), certains collègues à Bordeaux, et soutenue également par Solidarité et Développement, j'ai mûri un autre projet. J'ai finalement mis en place une activité avicole.

Une fois sur place au Sénégal, j'ai également eu recours à l'OMI. Cependant, la structure d'accompagnement au Sénégal n'a pas rempli son rôle. De plus, j'ai reçu en France une formation agricole précieuse, mais un appui en gestion m'a fait défaut.

Après avoir bien démarré, mon entreprise a été mise à mal par divers facteurs et évènements. Elle ne dépasse aujourd'hui pas le stade « d'entreprise de lutte contre la pauvreté ». Elle me permet certes de nourrir ma famille et de payer les factures, mais en aucun cas d'espérer en l'état augmenter ou développer mon activité.

**Mme Lala COULIBALY, projet d'atelier de formation couture à Bamako (Mali) :**

Je me suis installée en France en 1975. J'ai nourri le projet de rentrer au Mali avec ma famille et de mettre en place un atelier de couture. Malgré de nombreuses démarches, je n'ai pas pu bénéficier d'aide en France pour préparer mon retour. Mon mari a ainsi dû anticiper son départ de manière à préparer le terrain.

Restée en France, j'ai suivi une formation de modélisme et obtenu mon diplôme. En 2000, je suis rentrée au Mali. Par l'intermédiaire de l'OMI, j'ai bénéficié d'un appui de l'AFIDRA pour élaborer mon projet, ainsi qu'une aide financière s'élevant à 3 660 euros. L'atelier a bien fonctionné au début, mais l'entreprise a ensuite connu des difficultés car je ne trouvais pas de main d'œuvre qualifiée. J'ai ainsi décidé de reconvertir mon atelier en école de couture.

Ce n'est pas facile de créé au retour. Quand on vit en France pendant 25 ans, et que l'on décide de rentrer, on voit les choses différemment. Il faut se battre.

## **ECHANGES / DEBATS**

⇒ Quelle a été la réaction de votre famille quand vous avez décidé de rentrer ?

Mme CODO :

C'est difficile pour les femmes qui veulent entreprendre. Après 3 ans en Côte d'Ivoire, j'ai tenu à conserver des liens forts avec la France car élever des enfants là-bas n'est pas aisé. En effet, le système de sécurité sociale est loin d'égaliser celui de la France. C'est pourquoi j'ai fait en sorte que mes enfants restent en France.

Mme GUEYE :

Je n'ai pas eu de problème, car mes enfants faisaient fréquemment des voyages au Sénégal. Le plus petit est donc rentré avec moi, quant à mon aînée, elle est en école de commerce en France.

Mme COULIBALY :

Mes trois enfants m'ont, dans un premier temps, suivi au Mali. Les deux aînés ont eu un peu de mal à s'adapter, ils sont donc retournés en France par la suite.

⇒ Question à Mme GUEYE : Avez-vous fait une demande auprès de l'OMI ?

Mme GUEYE :

Oui, en effet, j'ai bénéficié du PDLM (Programme Développement Local Migration). Mais la structure (que je ne citerai pas), qui devait me suivre sur place, a été inexistante.

⇒ Question : Vous êtes-vous adressées à des banques ?

Mme CODO :

J'ai fait des démarches pour obtenir un crédit, qui m'a au départ été refusé, faute de garant. Lorsque mon père s'est porté garant, j'ai pu y avoir accès.

Mme GUEYE :

Je n'ai même pas eu le droit d'ouvrir un compte. J'ai dû m'adresser à une mutuelle.

Mme COULIBALY :

J'ai demandé un crédit pour l'achat de matériel, qui m'a été accordé.

⇒ Mme CODO a évoqué les problèmes administratifs rencontrés en Afrique, et les pratiques informelles qui peuvent constituer un obstacle au déroulement du projet. Comment négocie-t-on dans un tel contexte ?

Mme CODO :

On fait comme tout le monde, on se « débrouille », en fixant tout de même certaines limites. Certains usent de moyens peu légaux (petites « aides » financières) pour faire accélérer les procédures.

⇒ Question à Mme COULIBALY : Avez-vous eu l'impression d'être livrée à vous-même ?

Mme COULIBALY :

Non, car je m'étais préparée à tout prendre en charge seule. Ce n'est qu'ensuite que j'ai fait la connaissance de l'AFIDRA, qui m'a aidée au Mali.

⇒ Lorsque vous avez décidé de créer une activité, quels organismes avez-vous sollicités ? Avez-vous le sentiment d'avoir été assez informées des dispositifs existants ?

Mme GUEYE :

J'ai d'abord cherché par moi-même le moyen d'obtenir une formation. En appelant la Chambre d'agriculture, j'ai pu faire un stage à Rambouillet. Ensuite, c'est une amie qui m'a orientée vers l'association Solidarité Développement, qui m'a fait connaître le GRDR.

Mme COULIBALY :

C'est à l'ANPE que je me suis adressée. Mais l'apport personnel pour la formation était élevé. La formation a coûté chère.

M. AIDARA (AFIDRA) :

Pour ceux qui veulent s'impliquer réellement, il existe beaucoup d'opportunité en Afrique. Les femmes en particulier parviennent souvent à réaliser leur projet.

Mme GUEYE :

Mais une question subsiste : quels sont les critères de réussite d'un projet ?

M. AIDARA (AFIDRA) :

Si l'on considère que réussir signifie parvenir à se réinsérer, arriver à nourrir et faire bien vivre sa famille, de nombreuses femmes parviennent à un certain degré d'autonomie. Cette réussite entraîne même parfois des problèmes conjugaux, car il peut arriver que le mari accepte difficilement cette autonomie.

M. SIDIBE (CIDS) :

Vous, Mme GUEYE, vous avez choisi le secteur de l'aviculture. Ce secteur a la réputation d'être porteur au Sénégal. Pourquoi avez-vous le sentiment de ne pas avoir réussi ?

Mme GUEYE :

Lorsque j'ai décidé de rentrer et de me lancer dans cette activité, mon ambition était de créer une entreprise qui acquiert une certaine capacité de développement. Cela n'a pas été possible. La concurrence des poulets importés et l'échec des protestations du syndicat des éleveurs ont rendu incertains les débouchés commerciaux en poulets de chair.

Ainsi ai-je décidé de me convertir en produisant des œufs. L'investissement a été lourd, et, de plus, une épidémie a décimé mes bêtes. Ainsi, aujourd'hui, mon entreprise me permet de payer les factures et de nourrir ma famille, mais assurément pas de développer l'activité.

**L'animateur** : *Ainsi, les avis divergent quant à la définition de la réussite du projet. Les critères, souvent subjectifs, sont difficiles à définir en commun.*

⇒ Les démarches de réinsertion et de création d'activité économique ont-elles des répercussions positives sur l'entourage ? Cela insuffle-t-il un élan auprès des jeunes, ou, au contraire, cela favorise-t-il leur volonté de s'expatrier pour pouvoir à leur tour toucher les subventions et créer leur activité ?

**Mme GUEYE** :

Je les dissuade autant que je peux de s'expatrier. Je leur décris les réalités de la migration et de la vie en France, et leur explique pourquoi je me sens mieux chez moi, au Sénégal.

**Mme CODO** :

Il existe différentes catégories de personnes qui viennent en France, et une multitude de situations personnelles. Aussi, certains se sentent mieux chez eux pour des raisons culturelles.

**Remarque** :

De nombreux obstacles d'ordre financier viennent compliquer la réinstallation des migrants. Tout d'abord, lorsque l'argent transite par les banques, les taux d'intérêt élevés mettent à mal leur petit pécule. Certains mécanismes financiers ou administratifs peuvent ruiner leurs efforts. Les entrepreneurs européens sont exonérés de certaines taxes, et font l'objet de faveurs, notamment au niveau des douanes. La concurrence avec les entrepreneurs nationaux est donc, à bien des égards, inégale.

**M. BLACK (CCEY)** :

Les structures d'appui du Nord et du Sud doivent faire prendre conscience aux migrants des difficultés de la réinsertion. Les porteurs de projet doivent s'attendre à des surcoûts lors de leur installation au pays. De plus, les ONG, de par leur expérience de terrain, savent respecter à la lettre ou contourner certaines réglementations suivant la situation à laquelle le promoteur est confronté.

⇒ Êtes-vous en lien avec d'autres entrepreneurs ayant fait les mêmes démarches que vous, ou ayant eu un parcours similaire ?

**Mme GUEYE** :

Il existe en effet une association regroupant une quinzaine de bénéficiaires du PDLM au Sénégal. Cependant, cette association ne fonctionnait pas bien, les participants n'assistaient pas régulièrement aux réunions. Je n'y prends plus part aujourd'hui.

**Mme CODO** :

Je n'ai, pour ma part, aucun contact de ce type.

Mme COULIBALY :

Ce n'est pas le cas pour moi non plus, mais je souhaiterais établir de tels liens.

## **PARTIE B : COMPTE RENDU DES ATELIERS**

## **Atelier 1 : Partenariat entre structures d'accompagnement du Nord et du Sud**

## LES PARTICIPANTS

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Agence Française de Développement</b>                                 | M. CRUSE Guillaume       |
| <b>AFIDRA</b>  | M. AIDARA Békaye         |
| <b>Cadres sans Frontières Afrique</b>                                    | M. LO Alassane           |
| <b>CSFA / Alfa Dev</b>   | M. SABALY Boubacar       |
| <b>CSFA / Alfa Dev</b>   | Mme MARTIN Dior          |
| <b>CEDITA</b>  | M. MAYENGO Andre         |
| <b>Cellule technique du FSP Codéveloppement Mali</b>                     | M. KABA Olivier          |
| <b>CCEY-CA</b>   | M. DIACK Dalle           |
| <b>CIDS</b>  | M. SIDIBE Moussa         |
| <b>CISD</b>  | M. DJIMERA               |
| <b>CIRE- Coordination des Initiatives pour les Réfugiés et Etrangers</b> | Mme RAFAMATANANTSOA Lala |
| <b>COFIDES</b>   | Mme CABROL Claude-Lyse   |
| <b>FAFRAD</b>  | M. DEMBELE Yera          |
| <b>FAFRAD</b>  | Mme DARCHIS Ingrid       |
| <b>Fédération de Figui</b>   | Mme MIZBAR Samira        |
| <b>Ministère des Affaires Sociales, de l'Emploi et de la Solidarité</b>  | Mme MARTIN Nicole        |
| <b>OCIV</b>  | Mme SEGUIN Elsa          |
| <b>OMRI</b>  | Mme SOUBIRAN Emmanuel    |
| <b>Ordre de Malte</b>  | Mme NAULLEAU Claire      |
| <b>PS-Eau ( stagiaire)</b>   | M. LEBAHERS Goulven      |
| <b>Université de Louvain. Institut Supérieur du Travail</b>              | M. DE BRUYN Tom          |
|  | M. DEME Mamadou          |
|  | M. SYLVA Jean-François   |

L'objectif de cet atelier était d'identifier le cadre idéal de partenariat entre les structures d'accompagnement du Nord et du Sud. Deux dispositifs étaient représentés : le PDLM (France / Mali, Sénégal), le dispositif «Entreprendre » (Belgique / Cameroun, République Démocratique du Congo).

Il s'agissait de valoriser l'expérience acquise mais aussi d'analyser les difficultés afin de proposer des solutions pour tendre vers le cadre idéal. Les discussions ont porté sur les questions suivantes :

- Sur quoi doivent porter les échanges entre structures du Nord et du Sud ?
- Quels sont les outils de communication nécessaires pour un partenariat efficace et durable ?

Au vu des difficultés rencontrées par les structures présentes, nous nous sommes rendus compte qu'il était nécessaire de répondre à certaines questions avant de poursuivre. La discussion s'est donc articulée autour des interrogations suivantes :

- Quelles sont les structures impliquées dans le partenariat ?
- Quels sont les objectifs du partenariat ?
- Comment doivent être répartis les rôles entre structure du Nord et du Sud ?
- Comment ces partenariats peuvent-ils être financés ?
- Quels types d'échanges doivent être établis ?

Eu égard au temps imparti, les débats n'ont pas permis d'approfondir toutes les thématiques mais certaines questions essentielles ont été débattues.

## **I) Identification des structures impliquées**

Il est tout d'abord essentiel de définir le partenariat. Plusieurs définitions ont été proposées. Chacune fait intervenir des acteurs différents :

- Les structures en relation pour un programme ou pour l'accompagnement d'un projet.
- Les structures ayant des objectifs communs dans le cadre d'un accompagnement et proposant des compétences complémentaires.

En considérant l'une ou l'autre de ces définitions, le nombre et la nature des structures impliquées diffèrent.

Si l'on place le porteur de projet au centre du dispositif, les principaux partenaires sont les opérateurs d'appui du Nord et du Sud. Ceux-ci ont pour un objectif principal en commun la réussite du projet.

Plus globalement, d'autres structures interviennent avec chacune des objectifs spécifiques :

- Les institutions et pouvoirs publics du Nord et du Sud
- Les bailleurs de fonds au Nord
- Les collectivités locales au Sud et parfois aussi au Nord

## **II) Les objectifs du partenariat**

En ce qui concerne les structures d'accompagnement, deux objectifs principaux ont été mis en avant :

- La qualité de l'accompagnement, garant de la réussite du projet.
- La pérennisation de ces mêmes structures d'accompagnement, notamment au Sud.

En prenant la définition de partenaire dans un sens plus large, d'autres objectifs apparaissent. Les bailleurs de fonds appréhendent, par exemple, différemment la réussite d'un programme. Leur objectif est souvent quantitatif. Le nombre de projets accompagnés est alors le critère de réussite.

Cette dualité entre quantité et qualité a beaucoup mobilisé les participants. Ces deux aspects ne sont pourtant pas contradictoires et il est nécessaire de faire un compromis : se fixer des objectifs quantitatifs sans négliger la qualité de l'accompagnement.

Au-delà de ces aspects, l'objectif d'un tel partenariat est aussi d'acquérir de l'expérience et de créer des réseaux d'échanges entre structures du Sud comme du Nord.

## **III) La répartition des rôles**

Quels sont alors les rôles respectifs? En ce qui concerne les programmes français et belge, le problème principal est l'adaptation des projets au terrain. Les structures ont pour rôle de favoriser cette adaptation : les structures du Nord, en proposant une préparation qui tienne compte du contexte des pays d'origine et les structures du Sud, en réalisant des études de terrain fiables et en relayant les informations nécessaires au Nord.

Chacune a aussi un rôle de communication auprès des institutions et des pouvoirs publics. Le problème reste de définir un cadre fiable de répartition des rôles. Plusieurs outils ont été évoqués : contrats, charte, définition commune de stratégies...

## **IV) Le financement du partenariat**

Le partenariat nécessite un financement important (échanges entre les deux espaces, outils d'accompagnement et de suivi...) que les structures ne peuvent assurer. La communication avec les bailleurs de fonds apparaît alors essentielle. Le débat sur la quantité des projets suivis et la qualité de l'accompagnement prend tout son sens.

La reconduction des financements dépend du nombre de projets suivis. Un seuil minimum de projets doit alors être défini pour permettre le renouvellement des financements sans perdre les moyens garantissant la qualité de l'accompagnement.

## **V) Les types et moyens d'échanges**

Les problèmes d'adaptation des projets aux réalités du terrain et une mauvaise connaissance du milieu ont souvent été mentionnés. Les échanges entre les structures du Nord et du Sud sont donc primordiaux. D'une part, pour informer les structures du Sud sur les types de projets en préparation et d'autre part, pour informer les structures du Nord des réalités du milieu, des secteurs porteurs et de la réussite ou l'échec des projets suivis.

La réalisation d'une étude de faisabilité avant le retour du promoteur, comme c'est le cas dans le programme de l'OCIV, est recommandée. Bien évidemment, cela n'est possible que pour des migrants qui rentrent volontairement.

Des outils, telles des fiches de suivi, doivent être utilisés pour échanger des informations. Ces échanges sont nécessaires dans la répartition des rôles et le contenu des accompagnements à fournir au Nord comme au Sud. Ils permettent de garantir la continuité et la cohérence de l'accompagnement et donc, de pérenniser le partenariat Nord/Sud.

## **ECHANGES / DEBATS**

M. KABA (FSP Mali) :

Il faut trouver un équilibre entre très bien accompagner un petit nombre de projets ou en accompagner beaucoup au minima et évaluer les seuils : qu'est-ce-qu'un accompagnement minimum ? Quel est l'impact des projets en matière économique sur la zone ? On doit se poser la question de la qualité de l'accompagnement mais aussi de l'impact des projets.

M. SOUBIRAN (OMRI) :

Il est nécessaire qu'une étude de pré-faisabilité soit faite et que les informations remontent au Nord. Il faut avancer au maximum sur le projet avant que le migrant vienne sur le terrain réaliser l'étude de faisabilité.

M. DEMBELE (FAFRAD) :

Nous avons également abordé la question de la contractualisation entre partenaires. Par exemple, le GAME définit un cadre de partenariat. Il existe une complémentarité entre les différents intervenants qui travaillent sur un même projet. Cela donne lieu à des fiches de suivi. La contractualisation peut être utile pour la répartition des rôles entre acteurs.

⇒ Existe-t-il une structure effectuant le suivi et l'évaluation des opérateurs d'accompagnement du Sud ?

M. BLACK (CCEY) :

Dans le cadre de programmes bien définis, l'ensemble du programme est évalué, en intégrant à la fois la participation des acteurs au Nord et au Sud.

M. MAYENGO (CEDITA) :

La structure du Nord vient sur le terrain évaluer. Les promoteurs évaluent la structure d'appui et la structure évalue les promoteurs.

M. KABA (FSP Mali) :

Quand les migrants sont de retour, il arrive qu'ils se regroupent, et peuvent ainsi apporter un regard collectif critique, et faire profiter de leur expérience sur les actions passées. C'est le cas en région de Kayes au Mali (Association des Migrants de Retour à Kayes). Les migrants peuvent faire le lien entre les différents programmes.

M. SYLVA (Idée-Conseils) :

Il faudrait établir un cahier des charges, guidant le choix des partenaires du Sud, et servant de base à une évaluation par la suite.

Remarque :

Si le partenariat s'établit au départ sur une relation de confiance, un autocontrôle s'exerce tout au long du travail.

**L'animateur** : *Mais le partenariat est loin d'être toujours égal, notamment dans le cas d'un partenariat financier. Nous voyons que la question de la qualité de l'accompagnement est centrale. Elle ne se pose d'ailleurs pas uniquement au Sud.*

⇒ Lorsque le retour ne s'effectue pas dans le cadre d'un programme, comment trouver soi-même les partenaires adéquats ?

**M. DIALLO (CISD) :**

Dans le cadre du PDLM, les partenaires sont choisis par les institutions. La question de l'efficacité de ces structures est à poser. On peut citer également la longueur des délais pour obtenir le financement d'un projet.

Un moyen d'évaluer l'efficacité d'un programme est de connaître le nombre de projet toujours en place. Le problème est d'obtenir ces chiffres, car se pose alors le problème de la durée du suivi.

⇒ Existe-t-il un cahier des charges portant sur les opérateurs, avec des critères précis ? D'autre part, comment se déroule le suivi des projets ?

**M. BLACK (CCEY) :**

Il faudrait que les partenaires du Nord sensibilisent les migrants aspirant à rentrer et les informent des structures existantes sur le terrain, afin qu'ils sachent où les trouver et lesquelles choisir.

**L'animateur** : *Cet atelier a fait nettement ressortir la nécessité que s'établisse le plus tôt possible la connexion entre opérateurs du Nord et du Sud.*

**M. CONNAN (MAE) :**

Beaucoup d'entre vous considèrent la durée d'accompagnement trop courte. Dites-nous concrètement quelle durée serait nécessaire et quels critères vous semblent fondamentaux pour définir le mode et la durée du suivi.

Remarque : Dans le cadre du PDLM, le suivi est fixé à un an. Que se passe-t-il ensuite pour le promoteur ?

**M. SYLVA (Idée-Conseils) :**

Le problème qui se pose est la rémunération de ces opérateurs au delà d'un an. Il arrive que l'accompagnement se poursuive sans que les opérateurs soient financés. La durée devrait être au minimum de 24 mois.

**M. VAN ASSCHE (OCIV) :**

En Belgique, nous essayons que ce soit un partenariat à long terme. Le suivi est prévu sur une durée de 15 jours, pas vraiment défini dans le temps.

## **Atelier 2 : Le travail en réseau en France**

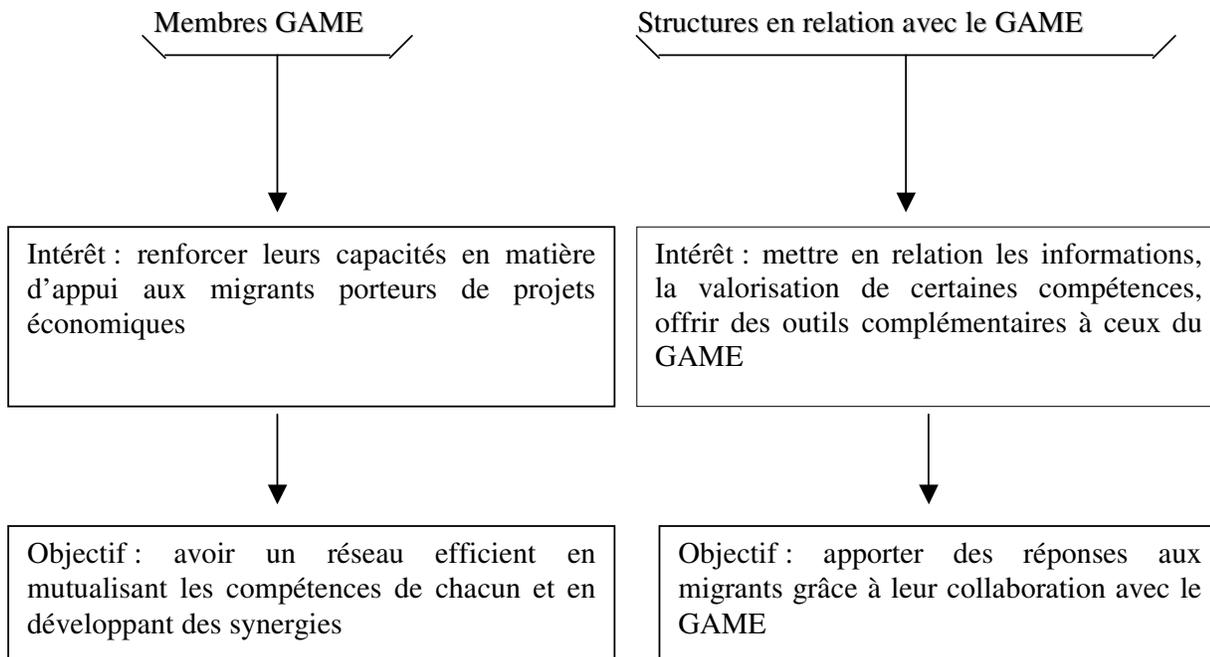
LES PARTICIPANTS

|   |                        |
|---|------------------------|
| <b>3 CI</b>   | M. KOUMARIANOS Patrick |
| <b>ADER</b>   | Mme JOUANY Nicole      |
| <b>ADIE</b>   | Mme VERGE Perrine      |
| <b>ADIE</b>   | Mme TOUCHOT Emilie     |
| <b>Association Service Social Familial Migrants</b>                       | Mme LETARD Anne-Sophie |
| <b>Association Service Social Familial Migrants</b>                       | Mme MANSOURI Fatima    |
| <b>CISD</b>   | M. DIALLO Fodé         |
| <b>CIRE – Coordination des Initiatives pour les réfugiés et Etrangers</b> | Mme BRUITAGO Adriana   |
| <b>COFIDES</b>  | Mme CABROL Claude-Lyse |
| <b>CREDIT COOPERATIF</b>  | Mme CHAMS Farah        |
| <b>EFICEA</b>   | M. AYRAULT Jean-Pierre |
| <b>FAFRAD</b>   | M. DEMBELE Yera        |
| <b>FAFRAD</b>   | Mme DARCHIS Ingrid     |
| <b>FAFRAD</b>   | Mme DIALLO Mariama     |
| <b>GISEE</b>  | Mme ADGEODA Anita      |
| <b>GISEE</b>  | M. QUEMADA Bruno       |
| <b>GISEE</b>  | Mme HOUNGBO Justine    |
| <b>IRFED</b>  | M. WILLOT Benôit       |
| <b>Le Damier</b>  | M. ALVERNHE Jacques    |
| <b>Migrations et Développement</b>  | Mme ANNOQRI Karima     |
| <b>Migrations et Développement</b>  | Mme NAJAT Lasri        |
| <b>Migrations et Développement</b>  | Mme MOUDENE Naïma      |
| <b>Objectif Emploi</b>  | Mme FAYNOT Marie-Aude  |
| <b>Objectif Emploi</b>  | Mme POUPARD Véronique  |
| <b>OCIV</b>   | M. VAN ASSCHE Anton    |
| <b>ORDRE DE MALTE</b>   | M. DE ST BON Henry     |
| <b>pS-Eau/Cellule relais du FSP Codéveloppement Mali</b>                  | M. CRESSAN Gilles      |
| <b>PS-Eau/PMIE</b>  | M. KANE Yaya           |
| <b>Université de Louvain. Institut Supérieur du Travail</b>               | M. DE BRUYN tom        |
|   | M. HUG Pascal          |

Cet atelier a concerné les partenariats en France entre les opérateurs du Groupe d'Appui à la Micro Entreprise (GAME), les acteurs de l'économie solidaire, les banques, les acteurs sociaux et les associations de migrants.

Chacune des structures a présenté son fonctionnement et son positionnement par rapport aux activités du GAME.

Il en découle le schéma suivant :



Le GAME peut ainsi se définir en deux cercles : celui des structures membres et celui des organismes associés. Le GAME souhaite être force de proposition auprès des pouvoirs publics en vue d'améliorer les dispositifs existants et de les étendre à d'autres zones géographiques. Les membres désirent pérenniser et renforcer leurs actions. Ces spécificités sont inscrites dans la Charte de collaboration du GAME.

Les participants ont évoqué également la nécessaire implication des opérateurs du Sud dans le dispositif d'appui aux migrants porteurs de projets. Cette thématique s'inscrit plus précisément dans les travaux de l'atelier 1 : « Le partenariat entre structures d'accompagnement du Nord et du Sud ».

Le rôle du Programme Migrations et Initiatives Economiques dans l'animation du réseau GAME a été souligné.

LES PROPOSITIONS SUIVANTES ONT ETE FORMULEES :

- Soutenir les migrants pour leur apporter la meilleure des réponses quant à la faisabilité de leur projet. Nous constatons par ailleurs que certains migrants sollicitent plusieurs membres du GAME pour la réalisation d'un même projet. Il s'agira d'apporter une attention toute particulière à ces migrants et de mettre en place un outil spécifique afin de mieux les suivre.
- « Tropicaliser » les projets des migrants pour que leurs activités économiques soient en phase avec les réalités du terrain. Nos partenaires référents dans les pays du Sud peuvent nous apporter une aide précieuse pour remplir cet objectif.
- Prendre en compte les migrants créateurs d'activité dans leur pays d'origine sans oublier ceux qui ont fait le choix de vivre entre les deux espaces.
- Promouvoir le GAME en donnant une résonance à ces travaux en général et à son expertise en particulier. Ce travail doit se faire au niveau national mais aussi au plan européen car le GAME dispose d'un réel savoir faire.
- Mobiliser des institutions financières (banques, Systèmes Financiers Décentralisés, etc.) et les instances publiques dans le but de faciliter l'accès aux financements. L'extension du dispositif PDLM (Programme Développement Local Migration) est une demande récurrente des migrants non originaires du Bassin du Fleuve Sénégal mais aussi des organismes d'appui français. La question du financement des projets doit être abordée avec franchise.
- Poursuivre la collaboration avec les organismes sociaux et les structures d'accès aux droits. Il s'agira de renforcer les échanges. Des complémentarités, en terme d'information et de formation, devraient se mettre en place.
- Retracer dans un document de communication simple et complet, le parcours du migrant créateur d'activité économique. Par ailleurs, l'actualisation et la diffusion du guide pratique « Se réinstaller et entreprendre au pays » sont fortement souhaitées par les différents opérateurs. En effet, ce guide est un outil novateur.
- Organiser des réunions en province afin de positionner le réseau au niveau national et ne pas se focaliser sur la région francilienne. Cela nous permettrait de toucher d'autres régions de migrations.
- Répartir le travail parmi les membres du GAME en fonction de leurs compétences pour telle ou telle thématique. Certaines complémentarités se font tout naturellement pour quelques structures.

## **ECHANGES / DEBATS**

⇒ M. CONNAN (MAE) : Il a été question de certaines activités menées par le GAME qui ne sont pas financées. Pouvez-vous préciser ?

M. DEMBELE (FAFRAD) :

Le travail d'accompagnement en amont n'est pas toujours financé. Seul l'accompagnement sur le terrain est rémunéré grâce à la bourse d'étude.

M. SABALY (CFSA / Alfa Dev) :

Les programmes publics voient une continuité financière entre le Nord et le Sud (PDLM...), ce qui n'est pas le cas lorsque les opérateurs travaillent avec des structures autres, comme l'ANPE. Il y a une sorte de cloisonnement entre le travail que nous effectuons au Nord, et celui effectué sur le terrain. Les fonds complémentaires que nous pourrions mobiliser émanent d'institutions comme l'Union Européenne mais les critères de sélection les rendent inaccessibles à la plupart des structures d'accompagnement. De plus, le GAME, n'a pas de personnalité juridique et donc ne peut pas solliciter de financement.

M. QUEMADA (GISEE) :

Il faut prêter également attention aux migrants qui souhaitent développer une activité sur les deux espaces, pays d'accueil et pays d'origine. Ce type de projet ne peut prétendre aux financements car il ne s'agit pas strictement de retour ou d'intégration. Aucun dispositif n'est prévu dans ce cas. Il s'agit d'une question à traiter avec les pouvoirs publics.

M. CONNAN (MAE) :

Le FSP Codéveloppement Mali et le FSP Codéveloppement Sénégal en préparation apportent un certain accompagnement en amont. En France, le travail d'accueil et d'orientation des porteurs de projets est réalisé par la cellule relais et l'OMI.

M. KABA (FSP Mali) :

Le GAME accueille chaque année environ 1500 migrants. Au Mali, 100 porteurs de projets environ sont accompagnés. Le volume d'activité en France est donc considérable.

M. DIALLO (CISD) :

Lors de l'atelier 2, le problème de l'accès à l'information pour les migrants a été souligné. D'autre part, nous avons évoqué la médiatisation du GAME. Pour pouvoir influencer, voire faire pression sur les pouvoirs publics, une promotion du GAME serait nécessaire. Nombreuses sont les personnes issues de l'immigration qui travaillent toujours dans le domaine de l'informel, et des solutions pour les sortir de cette situation doivent être recherchées.

⇒ Y a-t-il dans le GAME une porte d'entrée pour les pays autres que ceux du Bassin du Fleuve Sénégal, comme les pays d'Afrique centrale, où les besoins sont également importants ?

M. DEMBELE (FAFRAD) :

Le GAME n'est pas focalisé sur le Bassin du Fleuve Sénégal, mais accompagne des migrants issus de divers pays africains.

Mme PADRUN (IRFED) :

L'IRFED accompagne environ 200 femmes chaque année. Parmi elles, très peu sont originaires du Mali, de la Mauritanie ou du Sénégal. En revanche, nous ne dépendons pas financièrement de programmes institutionnels.

M. DIALLO (CISD) :

Les raisons pour lesquelles les programmes publics sont focalisés sur ces trois pays sont historiques et politiques. Les immigrés maliens et sénégalais sont nombreux, et je pense que la volonté est de les faire retourner chez eux.

M. CONNAN (MAE) :

C'est faux, car 13 ans d'échec des politiques d'immigration ont démontré qu'un retour massif est illusoire. Le codéveloppement n'est pas considéré comme un instrument de maîtrise des flux migratoires. Le programme est financé par le Ministère des Affaires Etrangères, et sur les 2,6 millions d'euros du FSP Mali, seuls 76 000 euros sont consacrés à l'aide au retour.

## **Atelier 3 : Rencontres et échanges avec des migrants entrepreneurs**

LES PARTICIPANTS

|   |  |
|---|--|
| <b>ADIE</b>   | Mme DIANKA Diaratou                      |
| <b>ADIE</b>   | Mme TOURE Pinda                          |
| <b>AFRICUM VITAE</b>  | Mme MACQUET Nathalie                     |
| <b>Conseil Régional Ile de France / Action Internationale</b> | Mme FIELD Brigitte                       |
| <b>Chaîne DEMAIN</b>  | M. DARD Benjamin<br>M. QUANDALLE Mathieu |
| <b>FAFRAD</b>   | Mme HONORINE Solenn                      |
| <b>FAFRAD</b>   | Mme KOBANA Odette                        |
| <b>FAFRAD</b>   | M. OMORES Thomas                         |
| <b>Fondation Abbé Pierre</b>                                  | Mme LANTERNIER Sophie                    |
| <b>GRDR</b>   | M. MALASSIGNE Benoît                     |
| <b>GRET</b>   | Mme BARLET Sandra                        |
| <b>Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur</b>                | M. SOUMARE Diadé                         |
| <b>IFAID Aquitaine</b>  | M. LISSAYOU Fabrice                      |
| <b>IRFED</b>  | Mme PADRUN Ruth                          |
| <b>Le Damier</b>  | M. SOUMARE Singalé                       |
| <b>Ministère des Affaires Etrangères</b>                      | Mme METAYER Colette                      |
| <b>Maison de l'Initiative de Grande Synthe</b>                | Mme MIELZAREK Anne                       |
| <b>Institut Panos</b>   | M. BLION Reynald                         |
| <b>pS-Eau</b>   | M. AUBOURG Guillaume                     |
| <b>PS-Eau (stagiaire)</b>                                     | Mme GAUVRIT Lisa                         |
| <b>RENCONTRE</b>  | Mme HOTOT Bénédicte                      |
| <b>RENCONTRE</b>  | M. SEMAI Yassin                          |
| <b>SECOURS CATHOLIQUE</b>                                     | M. BAZAILLAS Georges                     |
|   | M. OBAMA Victor                          |
|   | Mme SECK Bathouly                        |
|   | M. COULIBALY Siré                        |
|   | M. OSSENI Ibrahim                        |
|   | M. DJINDE Ousmane                        |
|   | Mme FALL Astou                           |
|   | Mme BEDE Béhéya                          |
|   | M. KEITA Bréhima                         |
|   | M. GADA Téry Técho                       |
|   | Mme ALAPHILIPPE Maria Eunice             |
|   | Mme CODO Sophie                          |
|   | M. SENE Assane                           |
|   | Mme GUEYE Marie-Madeleine                |
|   | M. SISSOKO Bakary                        |
|   | M. HASSAN Kamal                          |
|   | M. COULIBALY Lala                        |

Les échanges ont porté sur le processus de création d'entreprise par les entrepreneurs migrants. Il s'agissait d'appréhender le parcours de la création d'entreprise et de voir comment un migrant pouvait parvenir à créer une entreprise dans son pays d'origine. Nous avons tenté de déterminer les différentes étapes qui jalonnent ce parcours. Nous avons également essayé de problématiser ces étapes afin de mieux comprendre à quels obstacles un créateur ou une créatrice<sup>3</sup> peuvent être confrontés.

Les échanges qui ont nourri cet atelier ont été fructueux. De multiples exemples ont agrémenté les discussions. Les migrants présentaient des profils divers au niveau de l'âge, du sexe, du cheminement emprunté ou du pays d'origine : pays du Bassin du Fleuve Sénégal ( Mali, Mauritanie, Sénégal), d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Guinée Equatoriale par exemple) et du Maghreb (Maroc). En ce qui concerne la nature des projets portés par les migrants, la diversité a également prédominé.

La « figure » du migrant créateur d'entreprise semble susciter beaucoup d'attention, de la part des structures d'appui en France, des institutions, soucieuses d'améliorer leur accompagnement ou leur dispositif d'aide (financière, technique) mais aussi de leurs pairs. En témoignant de sa propre expérience, le migrant devient source de savoir pour d'autres créateurs d'entreprise qui ont réalisé leur étude de faisabilité et qui se posent de nombreuses questions sur la réalisation du projet.

Il s'agissait de comprendre comment ces acteurs (institutionnels, organismes d'appui en France et dans le pays d'origine, entrepreneurs migrants) agissent ou inter-agissent pour appuyer la création d'entreprise. Cette problématique s'esquissait sur la toile de fond des relations Nord/Sud et renvoyait alors plus largement à la question du développement puisqu'il s'agissait de savoir *in fine* comment ces migrations et ces initiatives économiques contribuent à favoriser le développement des pays du Sud.

De manière générale, il est ressorti de ces échanges qu'il n'existait ni cheminement unique, ni recette magique. Il existe en revanche une diversité de situations sur lesquelles viennent se greffer des facteurs récurrents, transversaux qui semblent constituer une espèce de parcours obligé pour l'entrepreneur migrant.

Celui-ci, en effet, doit répondre à un certain nombre de questions, parfois vécues comme des obstacles, mais qui peuvent également lui permettre de développer des stratégies de contournement. Ces questions touchent à la fois au financement du projet, à l'accompagnement au cours des différentes étapes et aux données socioculturelles propres au pays d'origine.

---

<sup>3</sup> Les témoignages qui ont précédé, notamment ceux de la journée d'hier, prouvent que la dimension féminine des initiatives économiques n'est en rien partie négligeable.

## **I) Le parcours des entrepreneurs migrants : quelques facteurs objectifs de réalisation du projet**

- La question du financement

La question du financement du projet a été abordée en premier lieu et longuement débattue. C'est sans doute la question qu'il convient de se poser rapidement lorsque l'on veut transformer une initiative économique en réalisation concrète.

Nombre de porteurs de projet ont témoigné des difficultés qu'ils avaient à obtenir des cofinancements. Celles-ci sont bien souvent liées aux exigences des organismes financiers. Les banques des pays d'origine demandent des taux d'intérêt élevés pour l'obtention d'un prêt et sollicitent des garanties conséquentes que les migrants peinent à fournir. Certaines refusent également pour des questions de domiciliation.

Des pistes de réflexion se dessinent, notamment au sein du réseau GAME, afin de remédier à ces problèmes : possibilité de travailler en collaboration avec des organismes financiers comme la COFIDES qui gère un fonds de garantie international par exemple.

Cela a fait émerger une autre question : les réseaux relationnels de solidarité qui se manifestent à certaines occasions (en cas de deuil, de mariage, etc.) peuvent-ils jouer un rôle dans le cofinancement des projets individuels ? La capacité de mobilisation de fonds des communautés lors d'événements touchant le cercle familial est importante. Pourquoi ne pas s'appuyer sur cette dynamique ?

Cette question a donné lieu à un vif débat. Certains affirmaient que cette dynamique relève exclusivement de la sphère familiale, d'autres soutenaient que ce serait envisageable. De telles pratiques sont d'ailleurs de rigueur pour financer des projets dans le domaine social : des banques céréalières sont créées dans certains villages grâce à l'apport financier de tous les villageois. Le même principe – s'appuyer sur des réseaux de solidarité pour financer un projet – s'applique déjà dans le domaine économique : exemple des clubs de créateurs.

Ceci montre que confrontés au problème de financement de leur projet, les migrants développent ce qu'il convient d'appeler des stratégies de contournement, qui témoignent elles-mêmes de leur capacité d'innovation. Cependant, celle-ci ne saurait suffire pour remédier à ce problème. Aussi, au sein de cet atelier, les migrants entrepreneurs ont voulu que les pouvoirs publics répondent à leur demande concernant l'accès à des financements.

D'autres questions ont été abordées afin d'appréhender dans toutes ses dimensions la démarche de création d'entreprise par un migrant.

- L'accompagnement

Les migrants semblent généralement satisfaits de l'accompagnement proposé en France par les structures d'appui. Certains ont souligné que cela leur avait permis de passer du stade de l'idée à celui du projet. D'autres ont relevé l'importance des formations, au cours desquelles les migrants peuvent non seulement acquérir des compétences (notamment en gestion) mais aussi rencontrer d'autres porteurs de projets et par conséquent, échanger sur leur expérience.

Davantage d'interrogations, en revanche, se sont posées sur l'accompagnement offert dans le pays d'origine. De nombreux migrants se sont retrouvés confrontés à divers problèmes :

- structure introuvable en raison de mauvaises coordonnées communiquées,
- structure défaillante, ne pouvant déléguer un chargé de mission au moment de l'arrivée du porteur de projet alors que des accords avaient été conclu au préalable,
- structure exigeant un montant plus élevé pour la prestation à fournir que ce qui avait été convenu auparavant.

Les migrants déploient là encore des stratégies de contournement, se débrouillant par exemple pour démarcher sur place d'autres organismes correspondant mieux à leur demande. La possibilité de mener une mission d'étude seul a également été évoquée. Le témoignage d'un migrant qui a réalisé sa mission par ses propres moyens et sans bénéficier d'accompagnement prouve qu'une telle démarche est possible.

Cependant, la plupart des migrants présents ont convenu de la nécessité d'être accompagnés et de bien définir cet accompagnement. Il serait préférable que celui-ci fasse systématiquement l'objet d'un contrat, ce qui est déjà le cas pour les migrants qui bénéficient d'une bourse d'étude dans le cadre du PMIE. Ce contrat devrait insister sur deux points prioritaires :

- les tâches de l'organisme d'appui,
- les modalités de paiement pour la prestation fournie. Un migrant a proposé à cet effet qu'un paiement en deux versements soit appliqué. Ainsi, l'organisme recevrait la deuxième partie de la somme après réalisation de son travail.

Ces propositions ont été formulées afin que la relation entre le migrant et la structure d'appui locale soit efficace, car le parcours de création dépend également de la qualité de la relation qu'il entretient avec d'autres interlocuteurs : les structures d'appui ici, les structures d'appui là-bas et même son entourage immédiat.

- Les données socioculturelles

Le rôle de l'entourage est déterminant pour la réussite de l'entreprise. Or, quitter un pays riche pour venir investir dans son pays d'origine est une démarche qui, de prime abord, semble mal comprise par la famille. Des migrants ont attesté des interrogations et des pressions qu'ils ont subies.

Il faut toutefois se garder de généraliser. Un porteur de projet marocain et une promotrice capverdienne ont, au contraire, fait état de l'engouement de leurs familles et du soutien qu'elles leur avaient apporté. Certains migrants préfèrent mettre la famille à l'écart du projet, en n'employant pas de proches, voir en créant dans un autre pays. C'est le cas d'une promotrice sénégalaise ayant réalisé son projet au Mali. Il arrive que des acteurs extérieurs soient mobilisés (par exemple un organisme d'appui) pour faire comprendre la démarche à la famille et que celle-ci adhère au projet ou, tout au moins, qu'elle ne constitue pas un obstacle.

Des problèmes surviennent parfois avec les autorités locales, notamment sur des questions liées au foncier.

Ainsi, il s'agit souvent pour les migrants de réaliser des accommodements avec l'entourage. La réinstallation n'est ainsi pas synonyme de réinsertion.

## II) Le lien entre la création d'entreprise et le développement

Ces initiatives économiques participent-elles au développement ? Encore faut-il définir la notion de développement. Nous avons identifié quelques pistes d'analyse : les initiatives économiques des migrants favorisent le développement dans la mesure où elles ont un impact sur l'économie locale, renforcent le tissu économique existant tout en étant porteuses de changement.

- Une épargne investie dans des activités productives

Ces initiatives favorisent un changement dans le système économique. L'épargne du migrant n'est plus consommée par la famille pour satisfaire ses besoins immédiats mais investie dans des activités productives qui profitent à la famille mais aussi à d'autres personnes du village, de la région. Les projets sont créateurs d'emploi et dynamisent l'économie locale.

L'impact se mesure en fonction de l'insertion de ces initiatives dans le marché local.

- Des initiatives individuelles mais non isolées

Ces initiatives ne sont pas isolées. Elles sont mobilisatrices de ressources locales : organismes d'appui, fournisseurs locaux, etc. En ce sens également, elles contribuent à développer le marché existant et donc à structurer un tissu économique ou même à le relancer.

Toutefois, ces initiatives qui ont un impact avéré localement, au niveau économique et parfois au niveau social, ne peuvent à elles seules contribuer au développement.

- Les nécessaires mesures complémentaires

Les migrants ont exprimé la volonté de faire quelque chose pour leur pays. Ils sont conscients de la nécessité de faire évoluer le contexte local pour que leurs initiatives puissent mieux porter leurs fruits. La plupart d'entre eux se sont fait l'écho de difficultés liées à la lourdeur administrative et à la nécessité de former le personnel. Aussi, ces initiatives appellent-elles des changements nécessaires à un essor des pays du Sud dans lequel tous les acteurs de développement présents à ce séminaire ont un rôle à jouer.

## **ECHANGES / DEBATS**

M. KEITA :

Je n'ai pas pu assister à l'atelier, mais il me semble assez logique qu'un système de mutualisation de l'épargne soit rejeté par les migrants, car il met en jeu l'argent de tous dans un projet dont nul n'a la garantie qu'il va fonctionner, ni que le promoteur va rembourser ses dettes. C'est un problème de confiance.

Mme PADRUN (IRFED) :

Nous avons également soulevé l'éventualité de faire pression afin que certains dispositifs français appliqués aux chômeurs puissent être accessibles aux migrants.

M. CONNAN (MAE) :

Je ne pense pas que les politiques développent de tels dispositifs d'aide à la création à l'étranger, car ils sont déjà insuffisants en France.

⇒ Je souhaiterais obtenir plus de précisions concernant les insatisfactions en matière d'accompagnement. S'agit-il de migrants ayant bénéficié de programmes tels que le PDLM?

Mme KOBANA (FAFRAD):

Il y a eu une grande diversité de nationalités et de situations représentées lors de l'atelier, mais c'est vrai que cet élément est ressorti assez souvent.

⇒ M. SOUBIRAN (OMRI) : Le réseau d'information en amont est-il jugé satisfaisant par les migrants?

M. KEITA :

Il faut souligner la difficulté d'accès aux formations pour ceux qui ont une activité professionnelle. Il est très difficile d'obtenir des employeurs un congé, même sans solde, pour suivre une formation.

**L'animateur** : *Il est en effet difficile de concilier activité professionnelle et création d'entreprise.*

Remarque (dans le public):

Il faudrait harmoniser l'action auprès des porteurs de projet quelle que soit leur origine géographique.

M. CONNAN (MAE) :

Il est vrai que l'accès au crédit auprès des banques est problématique. Elles demandent en effet des garanties que les porteurs de projets ne peuvent fournir. C'est à ce niveau que peut intervenir l'Etat en cautionnant les promoteurs. Un tel dispositif est en cours d'élaboration. D'autre part, il est vrai que le choix des quatre pays ( Mali, Maroc, Sénégal et Comores) n'a plus grande signification, puisque maîtrise des flux migratoires et codéveloppement sont dissociés. D'autres pays sont naturellement intéressés. Il est prévu d'élargir ensuite les dispositifs à d'autres pays, notamment francophones.

# **Orientations du Programme Migrations et Initiatives Economiques**

Déborah GALLIOT

De 2001 à 2003, le PMIE était dans une phase d'expérimentation. Maintenant, nous sommes dans une année de transition, de consolidation des acquis avant d'arriver à un nouveau programme pluri-annuel.

Un travail de capitalisation a été entamé en 2003. Une évaluation du programme a été réalisée en septembre, une réflexion a ensuite été menée avec le GAME sur la base des recommandations qui avaient été formulées. Ce séminaire a également permis de broser un bilan et des pistes pour la suite.

Durant cette première phase, un certain nombre d'actions ont été testées que nous comptons poursuivre. Nous envisageons en 2004, d'expérimenter d'autres actions, notamment avec une ouverture à d'autres zones géographiques. Nous espérons notamment pouvoir financer le suivi des projets hors des zones déjà couvertes. Ce besoin a été très souvent souligné lors du séminaire. Cela sera possible avec l'appui des pouvoirs publics français qui nous ont soutenu jusqu'à présent et de l'Union Européenne qui nous financera, pour la première fois, en 2004.

# **NOTE DE SYNTHÈSE**

Daniel NEU

Les quelques pages qui suivent ne constituent pas à une véritable tentative de synthèse de ces deux jours intenses de discussions et d'échanges. Elles ne rendent compte que du point de vue d'un observateur extérieur attentif du séminaire organisé par le PMIE les 26 et 27 janvier 2004, un point de vue parmi d'autres.

## **1. Mieux décrire la diversité pour mieux la prendre en compte**

La richesse de séminaire tient sans doute à la diversité des expériences auxquelles chaque intervenant, migrants entrepreneurs ou « accompagnateurs », se réfère. Mais cette diversité est rarement analysée en tant que telle, rarement explicitée. Dès lors les échanges et les réflexions perdent parfois de leur clarté, car, derrière des termes trop génériques, on perd de vue le contexte spécifique dont il est question.

### ***La diversité des acteurs et de leurs initiatives***

La diversité que l'on entend est d'abord celles des acteurs, et tout d'abord celles des entrepreneurs migrants et de leur situation initiale.

Les uns sont déjà dans une posture de véritables « chefs d'entreprises <sup>(4)</sup> », déjà dotés de références, de projets et de capitaux. Ils sont dans des démarches de création ou démultiplication de PME, qui ont, ou qui prendront, leur place dans le tissu de l'économie formelle de leur pays d'origine.

D'autres sont des entrepreneurs dans l'âme, qui développent déjà des projets charpentés autour de compétences fortes acquises au cours de leurs parcours professionnels ou d'itinéraires de formation construits de longues dates. Ils s'approprient à construire des petites entreprises familiales, susceptibles d'être financées par le secteur bancaire « classique ».

D'autres tentent d'initier des projets qui ne sont pas encore bien dessinés et ne bénéficient pas des mêmes acquis. Ils sont motivés par un désir de solidarité avec leur famille et leur région d'origine, et/ou, cultivent une perspective de retour, parfois encore floue, mais dictée par leur choix, sans la contrainte d'évènements extérieurs.

D'autres enfin sont en situation difficile dans notre pays. Les uns espèrent s'en sortir en y créant une « petite entreprise », les autres, plus nombreux, espèrent réussir à brèves échéances un projet de retour construit sur la création d'un projet « d'activité génératrice de revenu » dans le secteur « informel » de leur pays d'origine.

Les situations réelles se situent bien sûr entre ces quatre types de situations décrites de façon un peu caricaturale. Elles se traduisent par une grande diversité de « projets » et de situations personnelles, que la distinction entre projet de retour ou projet d'investissement à distance ne traduit que très imparfaitement. Elles ne renvoient pas toutes avec le même degré aux spécificités de la migration. Cette spécificité, objet de ce séminaire, ne doit pas complètement occulter les problématiques plus générales qui pèsent sur les initiatives économiques des migrants, celles de la création d'activités économiques dans les pays en développement et dans le nôtre, celle de la pauvreté et de l'exclusion en France et celle de l'accès à la citoyenneté des migrants également dans notre pays.

---

<sup>4</sup> Au masculin ou au féminin

### ***Diversité des opérateurs d'appui***

Logiquement, la diversité « des opérateurs d'appui », les structures qui ont pour vocations d'accompagner ces « entrepreneurs migrants » traduit celles des personnes et des projets qu'ils accompagnent. Les uns, les « accompagnateurs Sud », sont installés dans les pays d'origine. Ce sont soit des « généralistes » de l'appui à la création d'activités économiques, plus tournés vers l'appui au secteur formel, ou au secteur informel. Les autres sont plus historiquement liés aux « grands programmes » d'aide au retour, développés par la coopération française. Les « accompagnateurs Nord » sont également issus de « métiers différents », l'appui à la création d'entreprise en France, l'appui dans notre pays aux publics en difficultés, l'accompagnement des migrants « acteurs du développement », ou encore des Ong « généralistes » dont la vocation est ou « opérationnelle » ou « financière ».

Cette diversité est une richesse, car elle associe des compétences et des sensibilités complémentaires, toutes indispensables à l'accompagnement des migrants porteurs d'initiatives économiques. Cette diversité est aussi une donnée incontournable de leur action collective. Elle en est aussi une contrainte, qui implique les efforts de mise en réseau, et d'outils communs que concrétisent le programme PMIE, une structure collective comme le GAME... et l'organisation de ce séminaire. Elle devrait rester un élément structurant des suites données à la phase actuelle du PMIE.

### ***Diversité des contextes et des dispositifs***

Enfin, la diversité des situations et des points de vue qui se sont exprimées au cours de ce séminaire tient aussi à celle des contextes nationaux et des dispositifs d'accompagnement dans lesquels s'insèrent les expériences dont il a été rendu compte.

Les interventions des porteurs de projets comme celles de leurs « accompagnateurs » laissent entendre l'hétérogénéité des contextes de leur pays. Cette hétérogénéité concerne notamment le potentiel et le tissu économique, la qualité des services d'appui financier et non financier aux entreprises, l'environnement institutionnel, autant d'éléments déterminants pour les projets des uns comme pour l'activité des autres. Ces différences de contexte et leurs conséquences pour les initiatives des migrants et leur accompagnement mériteraient peut-être d'être mieux formalisés pour mieux en tenir compte dans la conception des dispositifs d'appui et la conduite de leurs évolutions. En effet ces derniers, du moins les dispositifs publics français, ont historiquement été initiés plus à partir de préoccupations liées aux politiques migratoires qu'en fonction d'objectifs de développement économique au Sud. Cette particularité explique probablement qu'ils apparaissent mieux articulés sur le double espace « Nord Sud » et moins bien insérés au sein d'initiatives locales d'actions économiques que d'autres. Bien qu'ils aient évolué depuis, leur ciblage initial exclusif sur les pays de forte immigration (Mali, Sénégal) et leur proximité d'alors avec la gestion des immigrés en situation irrégulière restent l'objet de controverse à écouter certains participants du séminaire. La question posée est notamment celle de leur élargissement à d'autres pays.

## **2. Un moment fort de capitalisation sur l'accompagnement des initiatives économiques des migrants**

Conformément à ses ambitions, le séminaire a constitué un temps fort de capitalisation sur l'accompagnement des initiatives économiques des migrants. Les « spécialistes » de la question souhaiteraient sans doute une capitalisation plus poussée, élargie à un champ d'expérience plus vaste, donc plus européen et moins exclusivement francophone. Ils apprécieraient sans doute qu'une telle capitalisation soit aussi confrontée aux études qui portent sur les initiatives spontanées des migrants et des diasporas qui investissent et créent des activités sur des modes plus auto-organisés... Ca pourrait être pour un prochain séminaire. Celui-ci a déjà permis aux béotiens de retenir trois domaines d'enseignements :

### ***La dimension Nord Sud de cet accompagnement***

La nécessité d'un accompagnement au Nord et au Sud pour des projets conduits par des migrants qui résident en Europe et qui comptent investir dans leur pays d'origine apparaît comme une des conclusions fortes de ce séminaire. Un de ces trois ateliers a été consacré à ce thème. Ce double accompagnement apparaît comme indispensable à la plupart des participants (il n'exonère cependant pas le porteur de projet des allers-retours préparatoires, eux aussi souvent considérés comme indispensables. Il permet au contraire de les optimiser).

Mais si son principe fait l'unanimité, chacun souligne les difficultés rencontrées pour le concrétiser. La réalité actuelle des dispositifs, même des plus intégrés, tel que ceux mis en place sous l'égide de la coopération française, montre que cette connexion entre opérateurs du Sud et du Nord ne se réalise pas spontanément. Ces difficultés mériteraient d'être mieux analysées pour être mieux surmontées. Travailler de concert à distance nécessite une connaissance et une confiance réciproques préalables. Cette forme de coopération est facilitée par un langage et des pratiques professionnelles communes. La question du financement de ce double appui est probablement centrale... Ce thème mériterait peut-être une réflexion post séminaire.

Idéalement, cette connexion Nord Sud, devrait intervenir le plus tôt possible, dès que le futur promoteur installé au Nord s'engage réellement dans une démarche de projet. A ce stade, l'accompagnateur Sud est bien utile pour éviter que cette démarche ne s'engage sur des fausses pistes, vers un marché déjà ou bientôt saturé, vers une activité techniquement trop contrainte. Elle devrait se gérer dans la durée, la préparation d'un projet de création d'entreprise ou d'activité économique est une longue marche ponctuée d'étapes qui nécessite de nombreuses démarches au Sud.

### ***Quelques bonnes pratiques***

Au cours de ce séminaire, un dialogue fertile s'est établi ou s'est *poursuivi* entre porteurs de projets et entre accompagnateurs et au sein de ces deux catégories de participants. Ce dialogue a permis de mettre en évidence quelques « bonnes pratiques » qui méritent peut-être d'être soulignées (certaines sont d'ailleurs déjà largement répandues dans le cadre des dispositifs financés par les pouvoirs publics ou les ONG (la contractualisation)).

- La contractualisation : Les porteurs de projets qui se lancent dans cette aventure sans bagages préalables se sentent parfois en situation d'infériorité vis-à-vis des structures qui les accompagnent. Certains témoignages illustrent parfois cruellement ce rapport inégal. Il s'agit bien d'une prestation d'accompagnement, et non d'un service à tout faire à la place de l'autre,

soulignent, par contre, les structures d'appui. Dès lors il importe que les rôles et les devoirs de chacun soient bien clairs dès le départ de cette relation. Cette nécessité est encore plus impérieuse quand « l'accompagnateur » assume également un rôle d'intermédiaire financier entre un bailleur et un promoteur.

- Le langage de vérité : Un projet de retour et/ou, de créations d'entreprises semblent parfois aussi pouvoir devenir un rêve qui aide à vivre un présent difficile ou insatisfaisant. On peut regretter les difficultés que les migrants promoteurs rencontrent pour avoir accès aux financements indispensables à leurs projets. Mais on ne peut leur laisser croire que ces difficultés vont s'estomper comme par magie, et qu'il est possible de monter une entreprise d'envergure sans fonds propres. Les accompagnateurs doivent un langage de vérité à leurs interlocuteurs, même si ce langage n'est pas toujours agréable à tenir parce qu'il est difficile à entendre, même si ce langage peut faire « perdre des clients ».
- La médiation avec l'environnement familial : Au cours du séminaire, de nombreux témoignages ont souligné la dimension familiale des projets de création d'activités économiques par les migrants. Ils ont ainsi rappelé une réalité connue de tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à cette question. Les opérateurs du Sud présents, illustrés à l'appui, ont montré l'importance de leur rôle vis-à-vis des membres de la famille des promoteurs toujours installés au pays. C'est un rôle d'information et d'explication : Les migrants ne sont pas Crésus et leurs projets ne sont pas des mines d'or. Ces projets sont aussi synonymes de contraintes que la famille doit comprendre. Leur rôle peut également être un rôle de conseil et d'appui quand certains membres de cette famille sont des relais actifs du projet du promoteur.
- La souplesse, la durée et la disponibilité : Là encore les témoignages le soulignent : la préparation, la création puis la consolidation d'un projet d'entreprise ou d'activités économiques est en général un processus long qui s'étale sur de nombreuses années. C'est souvent un processus chaotique, succession de temps forts et d'attentes ; fréquemment mal prévisible parce que contraint par de nombreux imprévus de toutes natures, difficultés ou opportunités. L'accompagnement devrait donc pouvoir se gérer dans la durée. Ils demandent souplesse, disponibilité et réactivité... Autant de qualités difficiles à réunir, et encore plus à « commercialiser » et à faire financer.
- Le travail avec les associations de promoteurs : Enfin, les débats du séminaire ont mis en évidence le rôle positif que pouvaient jouer les associations de migrants promoteurs, au Sud comme au Nord. Ce constat est une invitation aux organismes d'accompagnement pour qu'ils contribuent à la structuration de ces associations et les associent dans leur travail. Certains d'entre eux n'ont d'ailleurs pas attendu le séminaire pour intervenir dans ce sens.

### 3. Améliorer la qualité des services offerts par les structures d'accompagnement

L'accompagnement des migrants porteurs d'initiatives économiques a donc été au cœur des débats de ce séminaire. Les échanges sur ce sujet invitent à aller au-delà de l'identification des bonnes pratiques. (La liste ci-dessus n'est évidemment pas exhaustive). Ils incitent aussi à s'interroger sur les conditions qui permettraient d'améliorer la qualité des services offerts par les structures d'accompagnement. Trois thèmes ressortent sur ce sujet, le financement de l'accompagnement, l'appréciation de la qualité de celui-ci, et la mise en réseau des structures d'accompagnement. Ce dernier thème, identifié de longue date a fait l'objet d'un atelier spécifique.

#### *Le financement de l'accompagnement*

Les projets des migrants créateurs d'activité économique sont en général des projets de taille modeste. Le coût de leur accompagnement reste inévitablement élevé au regard des sommes directement investies pour les réaliser <sup>(5)</sup>. Il est donc illusoire de penser que leurs promoteurs pourraient financer seul cet accompagnement, qui, dès lors, dépend de financement tiers.

L'évolution de ces financements tiers est donc une des préoccupations majeures des organismes d'accompagnement et des organisations attachées au développement de cette dynamique « migration et initiative économique ».

Cette évolution suscite des interrogations générales qui s'adressent pour l'essentiel aux pouvoirs publics : Quelles perspectives pour les dispositifs actuels ? Comment prendre en compte les demandes qui émanent de migrants originaires des pays exclus de ces dispositifs ? ... L'ambassadeur au codéveloppement, Monsieur CONNAN, a apporté un certain nombre de réponses à ces questions.

Mais les débats ont aussi permis d'identifier des sujets plus précis.

- Actuellement, le plus souvent, seules les phases les plus « intensives » de cet accompagnement sont financées, approximativement des études de faisabilité à la période de lancement de l'activité. Or celles-ci sont précédées d'étapes incontournables. Il faut accueillir, informer et conseiller un grand nombre de personnes « intéressées » pour accompagner au final un groupe plus restreint de promoteurs qui « passent à l'action ». Ces derniers n'identifient pas immédiatement le « projet » dans lequel ils s'investiront au final... Le financement de ces phases en amont semble inégalement assuré.
- Le besoin de conseils des néo-entrepreneurs (et leur difficulté à les autofinancer) ne s'arrête pas à échéances fixes. Les accompagnateurs qui interviennent au Mali au sein du dispositif PDLM regrettent que leurs services ne soient financés que pour une période de douze mois et plus au-delà. (Le modèle mis en place par l'Ong belge OICV est plus souple. Les accompagnateurs sont financés pour un nombre de jours d'appui moyens par promoteurs. Ils peuvent mobiliser ce « droit de tirage » sur une période plus longue, en fonction des besoins de leurs « clients »). Les modalités de financement de l'appui doivent être compatibles avec la souplesse nécessaire à l'efficacité de ce dernier.
- Au-delà du financement de l'appui direct aux promoteurs, les structures d'appui soulignent l'importance des investissements en matières grises qui leur permettent de gagner en efficacité

---

<sup>5</sup> Cette remarque ne préjuge pas du rapport entre le coût de cet appui et l'impact des projets... rapport qui constitue une autre question.

et en notoriété, et qu'ils n'ont guère les moyens de financer sur fonds propres : productions de documents de références<sup>6</sup>), enrichissement de bases de données communes, études filières. ...

Soucieux de leur avenir et de la continuité de leurs actions, les structures d'appui s'inquiètent de l'évolution des outils financiers qui leur sont accessibles ainsi que pour les migrants entrepreneurs. Elles n'en oublient pas pour autant le principe de réalité et s'interrogent aussi sur l'efficacité de leurs services, les facteurs qui la déterminent, et les façons de la mesurer. Cette question n'a été qu'effleurée. Elle mériterait peut-être quelques approfondissements.

### ***L'appréciation de la qualité de l'accompagnement***

Ces remarques sur l'efficacité s'insèrent dans une réflexion plus vaste qui porte sur l'appréciation de la qualité de l'accompagnement. Cette réflexion est, sans doute, aujourd'hui, encore inégalement partagée. Mais elle a déjà été amorcée lors de l'élaboration d'une charte commune à plusieurs accompagnateurs Nord et certains accompagnateurs pressentent la nécessité de la poursuivre plus avant :

- Leur crédibilité vis-à-vis de leurs bailleurs dépend, en partie, de leur capacité à démontrer la qualité de leurs services.
- Ils ont besoin d'une référence « qualité » commune pour améliorer leur dialogue avec les promoteurs qu'ils accompagnent.
- Cette référence commune est indispensable à la cohésion de leur nouvelle profession, et probablement à leur travail en réseau.

En même temps, l'appréciation de la qualité de leurs services (l'accompagnement de porteurs d'initiatives économiques) pose de nombreuses questions.

Elle se heurte à plusieurs difficultés :

- La diversité des promoteurs et des projets a été rappelée ci-dessus, de même que la dépendance de ces derniers vis-à-vis de leur environnement.
- Cet accompagnement se déroule en plusieurs phases successives, qui fonctionnent sur des registres très différents (du « 1<sup>er</sup> accueil » à l'accompagnement de « l'installation »). Elles requièrent parfois des métiers différents, et souvent assurés par plusieurs opérateurs successifs (du Nord au Sud)
- Les dispositifs, dans lesquels s'insèrent cet accompagnement et leur financement, poursuivent parfois des finalités contradictoires, partagées entre objectifs sociaux et objectifs économiques.
- Les impacts de cette activité et de ses résultats, les projets réussis, sont difficiles à mesurer

Ce thème, l'appréciation de la qualité de l'accompagnement mériterait donc peut-être, lui aussi, un travail post séminaire, typiquement un travail à conduire en réseau.

### ***La mise en réseaux***

L'organisation de ce séminaire et le PMIE lui-même soulignent, si besoin en était, que l'accompagnement des initiatives économiques des migrants est un travail de réseau : Il consiste à faciliter un parcours qui nécessite de multiples connexions, l'assemblage d'étapes successives, des services de natures diverses, et des informations sur des domaines et des territoires très variés...

Le mot réseau doit donc ici s'écrire au pluriel :

---

<sup>6</sup> (« Se réinstaller et entreprendre au Pays » produit par le pS-Eau/GAME en 1999, « Guide pratique pour entreprendre à Kinshasa dans sept secteurs d'activités » rédigé par le CEDITA et l'OCIV)

- La nécessité d'une mise en réseaux Nord-Sud a été soulignée ci-dessus
- Les échanges entre les représentants des organismes d'appui du Sud a été un des points forts de ces journées. Il démontre l'intérêt des réseaux Sud-Sud (à quand le séminaire sur migrant et initiatives économiques, organisé au Sud, par un réseau d'opérateur du Sud ?)
- La présentation du GAME lors du séminaire traduit le besoin spécifique des acteurs français d'être reliaer entre eux, au sein d'un « réseau rapproché » en France. Ce réseau favorise les échanges d'expériences, la mise en commun d'informations, l'expérimentation collective. Il facilite la production d'outils en commun et une meilleure complémentarité. C'est également, ou cela peut devenir, un outil de lobbying et de promotion commun.
- L'efficacité des membres du GAME dépend aussi de leur capacité à collaborer avec des « dispositifs généralistes » <sup>(7)</sup> et plus globalement avec des acteurs qui ne sont pas spécialisés dans l'accompagnement des initiatives économiques des migrants, mais qui peuvent y contribuer. Leur « réseau rapproché » est aussi un outil pour mieux communiquer avec des « réseaux plus distants », d'acteurs sociaux et d'acteurs économiques.

#### **4. Le financement des projets des migrants**

Un des problèmes majeurs abordés lors de l'atelier « rencontre et échanges avec des migrants entrepreneurs » comme en séance plénière est celui de l'accès de ces entrepreneurs au financement. Un certain nombre de remarques ont porté sur les dispositifs publics de subvention mis en place depuis plusieurs années au Mali et au Sénégal et sur leurs évolutions (le PDLM). Beaucoup regrettent cette exclusivité géographique. Certains s'interrogent sur les avantages et les inconvénients d'une subvention égale pour tous ou modulable selon les projets. D'autres soulignent l'importance des délais de versement de ces subventions.

Mais sur ce sujet, le thème principal est celui de l'accès au crédit. La subvention ne peut pas être l'outil généralisé de financement des projets des migrants. Même les bénéficiaires du PDLM ont besoin de crédit pour continuer à développer les activités initiées grâce à des subventions. L'expérience d'OCIV qui tente d'associer subvention et crédit rotatif est intéressante. Elle reste cependant limitée par les difficultés de remboursement de ces crédits.

De nombreux migrants ont témoigné de leurs difficultés à obtenir les crédits nécessaires à leur activité. Mais il est parfois difficile de démêler ce qui tient à la faiblesse des institutions financières locales, aux difficultés inhérentes à la création d'entreprise dans tous les pays, ou aux problèmes spécifiques liés à l'immigration et à l'investissement à distance. Sans clarifier cela il est difficile de se prononcer sur les solutions évoquées ici et là : cautionner des lignes de crédits spécifiques, tenter de mobiliser une partie de l'épargne des migrants transférée au pays qui représente des sommes considérables, proposer des produits d'épargne sur mesure aux entrepreneurs - migrants...

Cette question de l'accès au crédit mériterait peut-être un débat spécifique, plus structuré. Elle ne résume cependant pas à elle seule l'ensemble des interventions relatives au financement des projets. Certains soulignent l'ampleur des droits de Douanes (dont certains investisseurs étrangers sont exemptés), et le coût des transferts financiers. Ils concluent que des mesures réglementaires, susceptibles d'encourager les investissements de migrants dans leur pays d'origine, mériteraient peut-être d'être explorées. D'autres plaident pour un accès plus large et plus facile des migrants

---

<sup>7</sup> Le témoignage, en séance plénière des trois femmes qui ont créé leur entreprise dans leur pays d'origine rend compte de ces parcours qui passent par des dispositifs « généralistes » (l'ANPE) pour rentrer en contact avec des opérateurs spécialisés dans l'accompagnement des migrants, et parfois, avec leur aide, utiliser à nouveau des dispositifs « généralistes » (la formation permanente) pour faire avancer leur projet

entrepreneurs aux dispositifs de droit commun en matière de formation professionnelle et d'aide à la création d'entreprise.

Au final, ce séminaire a permis des échanges fructueux sur le thème de la création d'activités économiques par les migrants. Il a démontré l'intérêt de ces rencontres entre acteurs mobilisés autour des mêmes objectifs, mais confrontés à des réalités différentes du fait de positionnements, de rôles, de points de vue et d'implantations géographiques variés.

Mais il est loin d'avoir épuisé le sujet. Il a permis au contraire de mettre en avant un certain nombre de thèmes, qui pour beaucoup mériteraient d'être approfondis pour déboucher sur des « produits » plus concrets.

La pertinence de la démarche et les enjeux du thème plaident en faveur d'une suite à donner et de la continuation du programme PMIE.

Cette modeste contribution a tenté d'identifier quelques pistes possibles pour les suites à donner à ces journées des 26 et 27 janvier 2004. Elle fournit l'occasion, au nom de tous les participants, d'en remercier les organisateurs.

# **ANNEXES**

## **Annexe 1 : Liste des sigles**

**CCC** : Conseil de Concertation Communal

**CDI** : Crédits Déconcentrés d'Intervention

**DPM** : Direction de la Population et des Migrations

**FAC** : Fonds d'Aide et de Coopération

**FSP** : Fonds de Solidarité Prioritaire

**GAME** : Groupe d'Appui à la Micro Entreprise

**MAE** : Ministère des Affaires Etrangères

**MICOMI** : Mission Interministérielle au Codéveloppement et aux Migrations Internationales

**OMI** : Office des Migrations Internationales

**PDLM** : Programme Développement Local Migration

**PMIE** : Programme Migrations et Initiatives Economiques

**pS-Eau** : Programme Solidarité Eau

**SCAC** : Service de Coopération et d'Action Culturelle

**Annexe 2 : Liste des participants**

| <b><u>Organisme</u></b>  | <b><u>Nom</u></b>   | <b><u>Adresse</u></b>   | <b><u>Tél</u></b>   | <b><u>E-mail</u></b>        |
|--|---------------------|---|---------------------|-----------------------------|
| 3CI - Association pour le Conseil à la Création d'entreprises et la Coopération Internationale | KOUMARIANOS Patrick | 1, rue de Metz<br>75010 Paris   | 01 48 24 24 34      | iledefrance@3ci.asso.fr     |
| ADER - Association pour le Développement Economique Régional                                   | JOUANY Nicole       | 31, rue de Reuilly<br>75012 Paris   | 01 40 24 03 03      | ader@wanadoo.fr             |
| ADIE - Association pour le Droit à l'Initiative Economique                                     | VERGE Perrine       | 81, bis rue Julien Lacroix<br>75020 Paris                                 | 01 58 53 51 10      | p.verge@adie.org            |
| ADIE   | TOUCHOT Emilie      | 81, bis rue Julien Lacroix<br>75020 Paris                                 | 01 58 53 51 10      | e.touchot@adie.org          |
| AFD - Agence Française de Développement  | CRUSE Guillaume     | 5, rue Roland Barthes<br>75598 Paris<br>Cedex 12                          | 01 53 44 32 20      | cruseg@afd.fr               |
| AFIDRA - Association pour la Formation, l'Information et le Développement Rural en Afrique     | AIDARA Bekaye       | Avenue Cheick Zayed<br>Immeuble Diono Carré<br>BP E 131<br>Bamako<br>Mali | 00 223 229 14<br>75 |                             |
| AFRICUM VITAE  | MACQUET Nathalie    | 46, rue Consolat<br>13001 Marseille                                       | 04 91 50 39 69      | africum.vitae@wanadoo.fr    |
| APCE - Agence Pour la Création d'Entreprises   | DANTARD Virginie    | 14 rue Delambre<br>75682 Paris<br>Cedex 14                                | 01 42 18 58 58      | dantard@apce.com            |
| ASSFAM - Association Service Social Familial Migrants, Service RMI                             | MANSOURI Fatima     | 203, rue de Belleville<br>75019 Paris                                     | 01 55 56 62 62      |                             |
| ASSFAM   | LETARD Anne-Sophie  | 203, rue de Belleville<br>75019 Paris                                     | 01 55 56 62 62      | paris-belleville@wanadoo.fr |
| Association Appui conseil et formation   | KOUTIA Daniel       | 96, rue du 8 Mai<br>1945<br>69100<br>Villeurbanne                         | 04 78 85 60 99      | danykoutia@aol.com          |
| Association Soba   | KONATE Moussa       | 9, rue des Alouettes<br>94470 Boissy St Léger                             |                     |                             |

Actes du séminaire Migrations et Initiatives Economiques Nord / Sud

|   |                                 |   |                   |                                   |
|---|---------------------------------|---|-------------------|-----------------------------------|
| Association Soba  | TOURE Sékou                     | 9, rue des Alouettes<br>94470 Boissy St Léger |                   |                                   |
| BNP Paribas   | LAPOUGE Jean-Marie              |   |                   | jean-marie.lapouge@bnpparibas.com |
| CCEY-CA - Centre de Création d'Entreprise Yaoundé - Consultants associés  | DIACK Dalle                     | BP 5836<br>Niongkack<br>Yaoundé<br>Cameroun   | 00 237 223 21 98  | dallebiack@yahoo.com              |
| CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement  | DE SOUSA Adélino                | 4, rue Jean Lantier<br>75001 Paris            | 01 44 82 81 78    | a.desousa@ccfd.asso.fr            |
| CEDITA - Centre d'Encadrement pour le Développement, l'Information et l'Initiative sur les technologies appropriées | MAYENGO André                   | Kinshasa / RDC                                | 00 243 812 0313   | ceditacongo@yahoo.fr              |
| Cellule Technique du FSP Codéveloppement Mali   | KABA Olivier                    | Quartier du fleuve<br>Bamako<br>Mali          | 00 22 32 23 67 55 | fspscodev@cefib.com               |
| CFSI - Comité Français pour la Solidarité Internationale  | PENET Aude                      | 32, rue Le Peletier<br>75009 Paris            | 01 44 83 88 63    |                                   |
| Chaine DEMAIN   | DARD Benjamine + un journaliste |   |                   | b.dard@demain.fr                  |
| CIDS - Collectif Ingénieurs Développement Sahel   | SIDIBE Moussa                   | BP 309<br>Kayes/Mali                          | 00 22 32 52 21 78 | cids@africone.net.ml              |
| CIRE - Coordination des Initiatives pour les Réfugiés et Etrangers  | RAFAMATANAN TSOA Lala           | Rue du Vivier<br>80/82<br>Bruxelles           | 00 32 26 29 77 03 | lala@marathons.net                |
| CIRE  | BUITRAGO Adriana                | Rue du Vivier<br>80/82<br>Bruxelles           | 00 32 26 29 77 03 |                                   |
| CISD - Communauté Internationale pour la Solidarité et le Développement   | DIALLO Fodé                     | 10 ter, rue Jansen<br>75019 Paris             | 06 07 73 07 97    |                                   |
| CISD  | DJIMERA Mamadou                 | 10 ter, rue Jansen<br>75019 Paris             |                   |                                   |
| COFIDES - Coopération financière pour le développement de l'économie solidaire Nord / Sud                           | CABROL Claude-Lyse              | 4, rue Franklin<br>93200 Saint-Denis          | 01 49 33 00 51    | cofides.nordsud@freesbee.fr       |

Actes du séminaire Migrations et Initiatives Economiques Nord / Sud

|  |                     |   |                     |                               |
|--|---------------------|---|---------------------|-------------------------------|
| Conseil Régional Ile-de-France / Action internationale   | FIELD Brigitte      | 35 boulevard des Invalides<br>75007 Paris                   | 01 53 85 53 85      |                               |
| Conseil Régional Nord pas de Calais                      | DUFLY odile         | Centre Tournai /<br>Hôtel de Région<br>59555 Lille<br>Cedex | 03 28 82 77 44      | o.dufly@cr-npdc.fr            |
| Crédit coopératif  | CHAMS Farah         |   | 01 47 24 83 36      | farah.chams@coopanet.com      |
| CSFA - Cadres Sans Frontières Afrique / Alfa Dev'        | SABALY Boubacar     | 76, rue d'Assas<br>75006 Paris                              | 06 70 49 40 95      | sabalyparis@voilà.fr          |
| CSFA - Cadres Sans Frontières Afrique / Alfa Dev'        | MARTIN Dior         | 76, rue d'Assas<br>75006 Paris                              |                     | martin.d@wanadoo.fr           |
| CSFA- Sénégal - Cadres Sans Frontières Afrique - Sénégal | LO Alassane         | BP 3437 Dakar<br>Sénégal                                    | 00 221 825 98<br>11 | gei.csfa@sentoo.sn            |
| EFICEA   | AYRAULT Jean-Pierre | 36, rue<br>Dussoubs<br>75002 Paris                          | 01 42 33 94 53      | ajpayrault@wanadoo.fr         |
| ESF - Epargne Sans Frontière                             | OSTARCEVIC Sabine   | 32 rue Le<br>Peletier<br>75009 Paris                        | 01 48 00 96 82      | sabine.ostarcevic@esf.asso.fr |
| FAFRAD   | HONORINE Solenn     | 6, rue des Bons<br>Enfants<br>93000 Bobigny                 | 01 41 50 10 02      | s_honorine@yahoo.fr           |
| FAFRAD   | KOBANA Odette       | 17, rue de Pali<br>Kao<br>75020 Paris                       | 01 47 97 13 99      | odette-kobana@wanadoo.fr      |
| FAFRAD   | DIABATE Hamadi      | 6, rue des Bons<br>Enfants<br>93000 Bobigny                 | 01 41 50 10 02      |                               |
| FAFRAD   | JONES Sabrina       | 6, rue des Bons<br>Enfants<br>93000 Bobigny                 | 01 41 50 10 02      |                               |
| FAFRAD   | DARCHIS Ingrid      | 6, rue des Bons<br>Enfants<br>93000 Bobigny                 | 01 41 50 10 02      | s_honorine@yahoo.fr           |
| FAFRAD   | DJIMBANAOU Mohamed  | 6, rue des Bons<br>Enfants<br>93000 Bobigny                 | 01 41 50 10 02      |                               |
| FAFRAD   | DIALLO Mariama      | 6, rue des Bons<br>Enfants<br>93000 Bobigny                 | 01 41 50 10 02      |                               |

Actes du séminaire Migrations et Initiatives Economiques Nord / Sud

|  |                     |   |                |                                      |
|--|---------------------|---|----------------|--------------------------------------|
| FAFRAD - Fédération des Associations Franco-Africaines de Développement                        | DEMBELE Yéra        | 6, rue des Bons Enfants<br>93000 Bobigny        | 01 41 50 10 02 | fafrad@wanadoo.fr                    |
| Fédération de Figuig   | MIZBAR Samira       | 1, place Alfred Musset<br>93 LA<br>COURNEUVE    |                | smizbar@hotmail.com                  |
| Fondation Abbé Pierre  | LANTERNIER Sophie   | 3/5, rue de Romainville<br>75019 Paris          | 01 55 56 35 37 | slanternier@fondation-abbe-pierre.fr |
| GISEE - Groupement d'Intérêt Solidaire Economique et d'Echanges Equitables                     | ADGEOA Anita        | 29, rue de Bellefond<br>75009 Paris             | 01 53 16 14 80 | gisee@wanadoo.fr                     |
| GISEE  | HOUNGBO Justine     | 29, rue de Bellefond<br>75009 Paris             | 01 53 16 14 80 | gisee@wanadoo.fr                     |
| GISEE  | QUEMADA Bruno       | 29, rue de Bellefond<br>75009 Paris             | 01 53 16 14 80 | gisee@wanadoo.fr                     |
| GRDR - Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural                      | MALASSIGNE Benoit   | 66-72, rue Marceau<br>93100 Montreuil           | 01 48 57 75 80 | pappe@grdr.org                       |
| GRDR   | VALLEE Thierry      | 66-72, rue Marceau<br>93100 Montreuil           | 01 48 57 57 74 | pappe@grdr.org                       |
| GRET - Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques  | NEU Daniel          | 211-213, rue La Fayette<br>75010 Paris          | 01 40 05 61 56 | neu@gret.org                         |
| GRET   | BARLET Sandra       | 211-213, rue La Fayette<br>75010 Paris          | 01 40 05 61 44 | barlets@gret.org                     |
| Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur  | SOUMARE Diadié      | 138, rue Danielle Casanova<br>93200 Saint-Denis | 01 42 43 41 45 |                                      |
| Idée - Conseils  | SYLVA Jean-François | 17, impasse LPV Radot<br>94000 CRETEIL          | 06 15 80 94 64 | jfsylva@yahoo.fr                     |
| IFAID Aquitaine - Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement            | LISSAYOU Fabrice    | 17, cours Aubier<br>33300 Bordeaux              | 05 56 50 08 67 | formation@ifaid.org                  |
| Institut PANOS   | BLION Reynald       | 10, rue du Mail<br>75002 Paris                  | 01 40 41 13 35 | panos.paris.migra@wanadoo.fr         |
| IRFED - Institut International de Recherche et de Formation Education Culture et Développement | PADRUN Ruth         | 49, rue Glacière<br>75013 Paris                 | 01 43 31 98 90 | irfed-europe@irfed-europe.org        |

Actes du séminaire Migrations et Initiatives Economiques Nord / Sud

|  |                   |  |                   |                                     |
|--|-------------------|--|-------------------|-------------------------------------|
| IRFED  | WILLOT Benoit     | 49, rue Glacière<br>75013 Paris                            | 01 43 31 98 90    | irfed-europe@irfed-europe.org       |
| Le Damier  | ALVERNHE Jacques  | 180, av. Maurice Fournol<br>12400 Saint-Affrique           | 05 65 49 48 27    | jalvernhe@wanadoo.fr                |
| Le Damier  | SOUMARE Singalé   |  |                   | singale@gs4.fr                      |
| Maison de l'Initiative de Grande Synthe                                | MIELZAREK Anne    | 20 pl François Mitterrand<br>59760 Grande Synthe           | 03 28 24 99 00    |                                     |
| Migrations et Développement  | BENTALEB Nadia    | 42, bd d'Annam<br>16016 Marseille                          | 04 95 06 80 24    | md.France@migdev.org                |
| Ministère des Affaires Etrangères                                      | CONNAN Christian  | 23, rue La Pérouse<br>75775 Paris Cedex                    | 01 43 17 78 61    | christian.connan@diplomatie.gouv.fr |
| Ministère des Affaires Etrangères                                      | METAYER Colette   | 23, rue La Pérouse<br>75775 Paris Cedex                    | 01 43 17 66 18    | Colette.METAYER@diplomatie.gouv.fr  |
| Ministère des Affaires Etrangères - MCNG                               | LUCAS Virginie    | 57, bd des Invalides<br>75007 Paris                        | 01 53 69 38 73    | VIRGINIE.LUCAS@diplomatie.gouv.fr   |
| Ministère des Affaires Sociales, de l'Emploi et de la Solidarité / DPM | MARTIN Nicole     | 10/16, rue de Brancion<br>75015 Paris                      | 01 40 56 56 79    | Nicole.Martin@sante.gouv.fr         |
| Objectif Emploi  | FAYNOT Marie-Aude | Espace Bel air<br>73-75, rue Casanova<br>93200 Saint-Denis | 01 48 13 13 20    | m-a.faynot@mlstdenis.reseau-idf.org |
| Objectif Emploi  | POUPARD Véronique | Espace Bel air<br>73-75, rue Casanova<br>93200 Saint-Denis | 01.49.98.19.13    |                                     |
| OCIV - Overlegcentrum Integratie van Vluchtelingen                     | SEGUIN Elsa       | Gaucheretstraat<br>164 Bruxelles/Belgique                  | 00 32 22 74 00 39 | elsa@ociv.org                       |
| OCIV   | VAN ASSCHE Anton  | Gaucheretstraat<br>164 Bruxelles/Belgique                  | 00 32 22 74 00 27 | anton.vanassche@ociv.org            |
| OMI - Office des Migrations Internationales                            | BREEZE Martha     | 44, rue Bague<br>75732 Paris                               | 01 53 69 51 71    | martha.breeze@omisocial.fr          |

Actes du séminaire Migrations et Initiatives Economiques Nord / Sud

|   |                      |  |                |   |
|---|----------------------|--|----------------|---|
| OMRI - Office Montreuillois des Relations Internationales | SOUBIRAN Emmanuel    | 102, rue Gallieni<br>93100 Montreuil                               | 01 48 51 00 18 | omri@chello.fr                              |
| Ordre de Malte  | DE ST BON Henry      | Plate-forme famille<br>69, rue Vaneau<br>75007 Paris               | 01 45 48 10 64 | projetfamille.ohfom@caramail.com            |
| Ordre de Malte  | NAULLEAU Claire      | Plate-forme famille<br>69, rue Vaneau<br>75007 Paris               | 01 45 48 10 64 | projetfamille.ohfom@caramail.com            |
| pS-Eau - Programme Solidarité Eau                         | GRONDIN Pierre-Marie | 32, rue Le Peletier<br>75009 Paris                                 | 01 53 34 91 26 | grondin@pseau.org                           |
| pS-Eau  | FARSI Houharia       | 32, rue Le Peletier<br>75009 Paris                                 | 01 53 34 91 20 | farsi@pseau.org                             |
| pS-Eau  | AUBOURG Guillaume    | 32, rue Le Peletier<br>75009 Paris                                 | 01 53 34 91 23 | aubourg@pseau.org                           |
| pS-Eau / cellule relais du FSP Codéveloppement Mali       | CRESSAN Gilles       | 32, rue Le Peletier<br>75009 Paris                                 | 01 53 34 91 22 | cressan@pseau.org                           |
| pS-Eau / PMIE   | GALLIOT Déborah      | S/C GRDR 66-72, rue Marceau<br>93100 Montreuil                     | 01 48 57 15 75 | galliot@pseau.org                           |
| pS-Eau / PMIE   | KANE Yaya            | S/C GRDR 66-72, rue Marceau<br>93100 Montreuil                     | 01 48 57 15 75 | poulo@orange.fr                             |
| pS-Eau (stagiaire)  | LEBAHERS Goulven     | 32, rue Le Peletier<br>75009 Paris                                 |                |   |
| pS-Eau (stagiaire)  | GAUVRIT Lisa         | 32, rue Le Peletier<br>75009 Paris                                 |                | lisa_gauvrit@hotmail.com                    |
| Rencontre   | HOTOT Bénédicte      | 36, rue Thiers<br>59140 Dunkerque                                  | 03 28 60 26 33 | bhotot@asso-rencontre.com                   |
| Rencontre   | SEMAI Yassin         | 36, rue Thiers<br>59140 Dunkerque                                  |                |   |
| Secours catholique  | BAZAILLAS Georges    | Département Migrations Etrangers<br>106, rue du Bac<br>75007 Paris | 01 45 49 75 94 | georges-bazailas@secours-catholique.asso.fr |
| Solidarité et développement                               | ROUSSEAU             | 17 rue Hoche<br>93100 Montreuil                                    | 01 48 59 68 49 |   |
| Solidarité et développement                               | NJIH Madeleine       | 17 rue Hoche<br>93100 Montreuil                                    | 01 48 59 68 49 |   |

Actes du séminaire Migrations et Initiatives Economiques Nord / Sud

|   |                             |  |                      |                                      |
|---|-----------------------------|--|----------------------|--------------------------------------|
| Université de Louvain /<br>Institut Supérieur du<br>Travail | DE BRUYN Tom                | Kapucijnenvoer<br>33 Blok H4 de<br>verd<br>Louvain la Neuve    | 00 32 16 33 20<br>90 | tom.debruyne@hiva.kuleuven.<br>ac.be |
|   | DEME Mamadou                | 6, rue Blaise<br>Pascal<br>78200 Mantes-<br>La-Jolie           | 06 63 44 48 52       | demzo00@hotmail.com                  |
|   | DOUCOURE<br>Gaharo          | 13 allée René<br>Cassin<br>93330<br>Neuilly/marne              | 06 19 84 43 16       | doucoureg@aftam.asso.fr              |
|   | HUG Pascal                  | 16, rue des<br>Goncourt<br>75011 Paris                         | 01 43 57 10 39       | pascal.hug@easynet.fr                |
| Porteurs de projets   | ALAPHILIPPE<br>Maria Eunice | 5 impasse Lionel<br>Terray<br>91330 Yerres                     | 01 69 83 50 68       |                                      |
| Porteurs de projets   | ANNOQRI<br>Karima           | 7, rue des<br>Maîtresses<br>gentilles<br>77184<br>Emerainville |                      |                                      |
| Porteurs de projets   | BEDE KPATCHA<br>Béhéya      | 5/1 chemin Léon<br>Allart<br>59100 Roubaix                     | 03 20 73 16 80       |                                      |
| Porteurs de projets   | CODO Sophie                 | 2 square<br>Jouvenet<br>75016 Paris                            | 01 45 20 32 67       |                                      |
| Porteurs de projets   | COULIBALY Ciré              | 15-21 bvd de la<br>Commanderie<br>75019 Paris                  | 01 43 52 00 37       |                                      |
| Porteurs de projets   | COULIBALY Lala              | Rue 225 BP<br>E796<br>Bamako / Mali                            | 00 223 220 16<br>22  |                                      |
| Porteurs de projets   | DIANKA<br>Diariatou         |  |                      |                                      |
| Porteurs de projets   | DJINDE<br>Ousmane           | 3 rue Le comte<br>de l'isle<br>92320 Châtillon                 | 01 42 53 17 82       |                                      |
| Porteurs de projets   | EL MOUDENE<br>Naïma         | 47, rue Gabriel<br>Péri<br>78420 Carrières<br>sur Seine        |                      |                                      |
| Porteurs de projets   | FALL Astou                  | 236 rue<br>Marcadet<br>75018 Paris                             | 06 10 08 94 26       |                                      |

Actes du séminaire Migrations et Initiatives Economiques Nord / Sud

|                     |                           |  |                     |                        |
|---------------------|---------------------------|--|---------------------|------------------------|
| Porteurs de projets | GADA Téry<br>Técho        | 3 rue Nungesser<br>93150 Le Blanc-<br>Mesnil                     | 06 21 71 63 20      |                        |
| Porteurs de projets | GUEYE Marie-<br>Madeleine | Dakar<br>Sénégal   | 00 221 630 57<br>47 |                        |
| Porteurs de projets | HASSAN KAMAL              | 137 rue de<br>Bagnolet<br>75020 Paris                            | 06 65 65 28 15      |                        |
| Porteurs de projets | KEITA Bréhima             | 12 avenue du<br>groupe<br>Manouchian<br>94400 Ivry-Sur-<br>Seine | 01 46 81 00 78      |                        |
| Porteurs de projets | NAJAT Lasri               | 162, avenue<br>Aristide Briand<br>93150 Le Blanc<br>Mesnil       |                     |                        |
| Porteurs de projets | OBAMA Victor              | 5 place de<br>l'abbaye<br>94000 Créteil                          | 01 49 56 92 18      |                        |
| Porteurs de projets | OMORES<br>Thomas          | 5 allée de l'île de<br>France<br>78130 Les<br>Mureaux            | 01 43 67 73 17      |                        |
| Porteurs de projets | OSSENI Ibrahim            | 4 rue Edouard<br>Herriot<br>91300 Massy                          | 06 12 18 31 57      | iosseni@eps-etampes.fr |
| Porteurs de projets | SECK Bathouly             | 7 grande rue<br>93250<br>Villemonble                             | 01 48 55 78 07      |                        |
| Porteurs de projets | SENE Assane               | 4 rue Quinconce<br>77210 Torcy                                   | 06 87 86 06 82      |                        |
| Porteurs de projets | SISSOKO<br>Bakary         | 17, rue Hoche<br>93100 Montreuil                                 |                     |                        |
| Porteurs de projets | TOURE Pinda               |  |                     |                        |

## Annexe 3 : Programme du séminaire

### LUNDI 26 JANVIER

- 9H30-10H00 :
  - ✓ Accueil des participants
- 10H00-10H45:
  - ✓ Ouverture par l'Ambassadeur au Codéveloppement, M. CONNAN
  - ✓ Introduction par l'animateur, Daniel NEU, GRET
- 10H45-11H15 :
  - ✓ Présentation du PMIE par Déborah GALLIOT, pS-Eau
  - ✓ L'expérience d'accompagnement en France par un représentant du GAME, Yaya KANE, pS-Eau
- 11H15-11H30 :
  - ✓ Pause
- 11H30-13H00 :
  - ✓ Cinq opérateurs africains présentent leur expérience d'appui aux projets des migrants : **CSFA / Sénégal** (Alassane LO), **AFIDRA-Bamako / Mali** (Bekaye AIDARA), **CIDS-Kayes / Mali** (Moussa SIDIBE), **CCEY-CA / Cameroun** (Dalle BLACK), **CEDITA / RD Congo** (André MAYENGO)
  - ✓ Questions du public / débat
  - ✓ Introduction des ateliers
- 13H00-14H30 :
  - ✓ Déjeuner sur place
- 14H30-16H00 :
  - ✓ Témoignage de trois créatrices : Sophie CODO (projet de commerce optique en Côte d'Ivoire), Marie Madeleine GUEYE (projet d'aviculture au Sénégal), Lala COULIBALY (projet d'atelier de couture/formation au Mali )
  - ✓ Questions du public / débat
- 16H00-18H00 : Ateliers :
  - ✓ Le partenariat entre structures d'accompagnement du Nord et du Sud
  - ✓ Le travail en réseau en France
  - ✓ Rencontres et échanges avec des migrants entrepreneurs

### MARDI 27 JANVIER

- 9H30-12H00 : Suite des ateliers
- 12H00-14H00: Déjeuner sur place
- 14H00-16H00 : Restitution des conclusions de chaque atelier et débat
  - ✓ Le partenariat entre structures d'accompagnement du Nord et du Sud (14H00-14H40)
  - ✓ Le travail en réseau en France (14H40-15H20)
  - ✓ Rencontres et échanges avec des migrants entrepreneurs (15H20-16H00)
- 16H00-17H30 :
  - ✓ Synthèse
  - ✓ Perspectives
  - ✓ Conclusion